rapport d'activité 2013

AGORAH
AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT

AGORAH

AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT

rapport d'**activité** 2013

&

programme de **travail** 2014

EDITORIAL 03

LE MOT des VICE-PRESIDENTS 05

07 L'AGENCE

QUI SOMMES-NOUS? 09

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme? 10

Composition des instances de l'AGORAH 12

Le personnel de l'AGORAH 14

2013 : ANNÉE DE TRANSITION 15

17 OBSERVATION

L'AGORAH, CENTRE D'OBSERVATION DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION

Observatoire des transactions foncières et immobilières 19

Observatoire des loyers privés 20

Observatoire des zones d'activités et de l'immobilier 21

Observatoire des risques naturels 22

Observatoire des déchets 24

Observatoire des transports et déplacements 27

29 EXPERTISES

L'AGORAH, CENTRE D'EXPERTISES DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION

Analyses et expertises de la planification territoriale 31

Analyses et expertises des dynamiques d'urbanisation 47

55 RESSOURCES

L'AGORAH, CENTRE DE RESSOURCES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR L'AMENAGEMENT DE LA REUNION

Ressources et administration de données 57

Accompagnement et information aux acteurs 65

sommaire

75 COOPERATION

LA COOPERATION REGIONALE ET INTER ILES

Rencontres de l'Industrie et du Développement Durable 77

Séminaire de rentrée des directeurs de la FNAU 79

81 PARTICIPATION

PARTICIPATIONS DE L'AGENCE ET RELATIONS EXTERIEURES

Évènementiels 83

Formation / Visite 88

Ateliers participatifs 90

Fabienne COUAPEL-SAURET
Présidente de l'AGORAH
Vice-Présidente du Conseil Régional

Crédits photo : Richard BOUHET

Notre île est à la croisée des chemins et le regard que l'AGORAH, Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat, porte depuis sa refondation en 2011, sur ce territoire contraint mais ambitieux est porteur de prospectives pour un avenir meilleur.

Regard partenarial tout d'abord puisque l'AGORAH écoute et répond aux attentes des acteurs de l'aménagement du territoire.

Regard stratégique, puisque l'AGORAH développe trois axes complémentaires que sont l'observation du territoire, la production d'expertises thématisées sur l'environnement, l'habitat, et l'urbanisme, et l'animation de centres de ressources et de réseaux d'acteurs de l'aménagement.

Regard opérationnel puisque l'AGORAH a su mettre en exergue ses savoir-faire, grâce à des compétences renouvelées. L'arrivée en mai 2013 de Delphine DE DEA en tant que directrice générale, a continué la concrétisation des actions envisagées par les partenaires, et permis la définition d'une organisation interne structurée et lisible.

Regard intelligent puisque l'ingénierie pluridisciplinaire impulsée tout au long de l'année 2013, et développée au premier semestre 2014 par une équipe resserrée autour de 18 collaborateurs, encourage la mise en œuvre d'un programme de travail ambitieux, fort de sens, fédérateur.

Regard rassurant puisque l'AGORAH en sécurisant et fiabilisant ses bases de données, en investissant aussi dans des concepts innovants et rassembleurs, tant pour les professionnels que pour le milieu étudiant dispose de données fiables utiles à tous les acteurs. La plateforme d'échanges de l'information géographique à la Réunion « PEIGEO » permet de répondre aux exigences européennes et nationales, notamment à la directive européenne INSPIRE qui vise à rendre les données géographiques accessibles à tout public, en les publiant sur Internet.

Regard éclairé puisque l'AGORAH avec les « Portraits de Quartiers », études complétant les monographies des PLH ou préparant à leur élaboration sont aujourd'hui finalisés pour la CINOR et sont en cours pour la CIVIS. Les dynamiques territoriales à plusieurs échelles et notamment à l'échelle des quartiers dressent une connaissance des modes de vie essentielle à une meilleure compréhension du territoire.

Regard partagé puisque l'AGORAH sait débattre avec des experts, des acteurs de la ville, du paysage, du développement durable, et avec les étudiants, de questionnements inhérents aux politiques de l'habitat et du logement social.

Regard ambitieux puisque l'AGORAH sait le rôle qui sera le sien dans le cadre de la réforme territoriale et de son 1er volet issu de la loi du 27 janvier 2014 qui place le territoire régional au cœur des thématiques liées à l'aménagement, à l'environnement et aux développements économiques porteurs d'emplois.

Regard ouvert puisque l'AGORAH entend poursuivre et développer le partenariat entre La Réunion, terre de France et d'Europe avec les pays de la zone océan indien.

Regard confiant puisque l'AGORAH se donne les moyens avec les financements des collectivités partenaires et de l'Etat de mettre en œuvre ce nouveau projet d'agence, pour une Réunion qui avance.

Daniel FAUVRE
Vice-Président de l'AGORAH
Directeur de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Pour l'AGORAH, 2013 fut l'année du dynam
confortant ses partenaires dans l'ambition qu'i
cet outil conjoint garant d'une vision partagée
territoire. En marche vers sa rénovation, elle a d
temps recruté son nouveau dirigeant ; s'est réor
de son cœur de métier d'agence d'urbanisme ;
un montée en qualité et une valorisation du travail
équipes associées.

Ainsi, outre la stabilisation de ses données et
gressive d'observatoires désormais actualisés e
la rédaction d'études et d'expertises inhérentes
l'habitat et l'environnement, l'AGORAH a réinvesti
mateur des réseaux d'acteurs et de centres de re
de l'aménagement du territoire. La DEAL s'appu
cette compétence afin d'établir une vision partag
matique de la ville durable de demain, en confiant
réflexions autour de la thématique « La ville dans

Crédits photo : DEAL

Le rapport d'activité de l'AGORAH présenté aujourd'hui, expose de manière exhaustive, l'ensemble des actions mises en œuvre tout au long de l'année par l'agence d'urbanisme. Depuis 2013, l'agence connaît un remaniement structurel profond, qui l'amène à réinterroger ses fondamentaux d'observation du territoire, de production d'expertises thématisées, et d'animation de centres de ressources et de réseaux d'acteurs de l'aménagement. L'AGORAH a ainsi organisé ses missions sous la forme de pôles, et a bâti un programme de travail 2014 ambitieux, conforme aux attentes de ses membres.

Parallèlement, l'agence a initié un volet « Environnement », entreprenant le développement de sujets d'urbanisme durable, et axant ses interventions sur les questions de prévention des risques naturels ; de gestion de l'énergie en lien avec les politiques d'aménagement ; de valorisation écologique (trames vertes et bleues) ; et de traitement des déchets. La préparation en 2013 de ce dernier volet thématique, a permis le recrutement d'un directeur d'études dédié et le lancement depuis peu de l'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD). Avant tout partenarial, ouvert aux professionnels des filières privées mais également aux milieux associatifs, cet observatoire s'appuie sur une méthodologie concertée, et sur l'ensemble des moyens et compétences développés par l'AGORAH, tels que la création ou l'intégration de bases de données, la traduction en système d'information géographique ou une diffusion sur la plate-forme mutualisée PEIGEO.

L'élan que connait aujourd'hui l'AGORAH, témoigne nettement des motivations et efforts de chacun à porter cet outil de prospective territoriale, utile à tous et dans l'intérêt général de La Réunion. C'est là tout le sens du rapport d'activité 2013 et du programme de travail 2014 dont je vous souhaite une bonne lecture.

Gérald INCANA
Vice-Président de l'AGORAH
Vice-Président du Conseil Général de La Réunion

Crédits photo : Service Image

07

QUI SOMMES-NOUS? 9

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme? 10

- Observer 11
- Planifier 11
- Projeter 11
- Animer 11
- Préparer 11
- Anticiper 11

Composition des instances de l'AGORAH 12

- Conseil d'Administration 12
- Assemblée Générale 13
- Personnel de l'AGORAH 14

2013 : ANNÉE DE TRANSITION 15

- Réorganisation de l'équipe 15
- Réorganisation du serveur de l'AGORAH 16

l'AGORAH, agence d'urbanisme à La Réunion

08

Qui sommes-nous ?

Dès 1991, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général affirmaient «l'enjeu important qu'il y a, à mener des études liées au développement, à l'aménagement territorial et à l'urbanisme à un niveau élevé et de façon partenariale». Ils s'engagèrent donc de concert, pour créer une association permanente d'observation et d'études dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme, et pour en assurer son financement sur la base d'un programme d'études conjoint.

C'est cet engagement qui a prévalu à la création de l'Association Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat (AROAH) le 29 Octobre 1991, très vite transformée en AGORAH (AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat - 10 Juillet 1992).

L'AGORAH a été créée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général. Elle se différencie des autres agences d'urbanisme en ce sens que ces dernières sont dans leur ensemble des structures d'agglomération, alors que l'AGORAH a un caractère régional. En décidant de créer une agence d'urbanisme à la Réunion, les collectivités territoriales et l'Etat ont manifesté la volonté de préparer les projets dont ils ont la charge, dans un esprit d'ouverture territoriale et de coordination technique.

- Outil privilégié de mutualisation de savoirs et de mise en cohérence de projets, l'AGORAH offre à ses membres la possibilité d'échanger leurs informations, de partager leurs diagnostics, de concerter leurs actions et de mieux coordonner leurs politiques ; en résumé, contribuer à créer une « culture commune » qui rend possible l'élaboration de projets partagés de développement.
- Outil pluridisciplinaire, l'AGORAH apporte à ses membres une capacité d'expertise indépendante.
- Outil d'animation du débat territorial, l'AGORAH est un lieu de rencontres et d'échanges, entre les décideurs et entre les techniciens impliqués dans l'avenir du territoire réunionnais.
- Outil d'observation, d'analyse et de prospective dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, de l'urbanisme, du transport …, l'AGORAH met à la disposition de ses membres des réflexions utiles à un aménagement éclairé du territoire.

L'Agence étend également ses activités aux autres îles de la région Océan Indien.

L'AGORAH est membre, au niveau national, du réseau des agences d'urbanisme : la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme –FNAU- qui regroupe 53 agences, réparties en métropole et en France Outre-mer, et environ 1 500 professionnels de l'urbanisme (urbanistes, géographes, architectes, géomaticiens, économistes, sociologues...).

Ce réseau technique permet d'échanger des réflexions, des expérimentations et de mutualiser ainsi les savoir-faire.

Qu'est-ce qu'une Agence d'Urbanisme ?

Une agence d'urbanisme est un organisme parapublic, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locales et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 dite « Loi Pisani » en période d'expansion urbaine des « trente glorieuses ». Créées sur la base du volontariat et sous statut associatif, elles sont essentiellement apparues dans les grandes agglomérations françaises. Leurs objectifs étaient les suivants :

- créer les conditions d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines ;
- accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, le lancement de réflexions prospectives et pluridisciplinaires à différentes échelles ainsi que la fabrication de documents d'urbanisme : SDAU, POS …

Avant 1967, certaines agglomérations avaient créé des agences d'études urbaines qui préfiguraient les agences issues de la LOF.

Ainsi, les agences d'urbanisme accompagnent depuis trente ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques et dans le respect des compétences des institutions qui les composent.

Les agences d'urbanisme sont précisément, et par essence, le lieu de l'émergence de projets partagés dans un cadre interterritorial. Elles associent dans leur partenariat la plupart des acteurs du développement local. Elles permettent aux collectivités locales d'engager un dialogue constructif avec l'État dans le champ de la planification, du développement territorial et de la contractualisation des projets.

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, elles travaillent à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine, sur les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, développement économique, transport, habitat ou projet urbain constituent les domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire votée en juin 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ont confirmé le rôle et les missions des agences. Elles précisent : «Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexions et d'études appelés « agences d'urbanisme ». Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment les Schémas de Cohérence Territoriale) et de préparer les projets d'agglomérations dans un souci d'harmonisation des politiques publiques».

Réuni à Grenoble le 13 décembre 2005, le Bureau de la FNAU a approuvé un “manifeste” qui rappelle les missions et réaffirme les principes de fonctionnement des agences d’urbanisme. Les principales activités des agences d’urbanisme sont :

1. Observer

La connaissance des agglomérations et l’analyse de leur évolution constituent le fondement du métier des agences. La diversité des observatoires locaux et nationaux, constitués en liaison avec des organismes comme l’Insee, entre autres, et les acteurs du monde économique et social, est aussi l’occasion de renforcer les partenariats. Elle donne lieu à la publication d’atlas, de fiches techniques, de documents de synthèse et s’inscrit dans les systèmes d’information géographique existants ou à développer.

2. Planifier

Relancée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, la planification s’inscrit dans l’histoire même des agences. Avec les Plans Locaux d’Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale, mais aussi à travers les thématiques aussi déterminantes que l’urbanisme commercial ou les déplacements, elles initient le cadre des programmations à venir. Les agences d’urbanisme sont des outils de coordination des différentes politiques publiques.

3. Projeter

Le projet est la base du travail et des productions des agences. D’ordre spatial, social ou économique, il peut concerner une aire urbaine, une agglomération, une ville ou un quartier. Souvent traduit ou mis en scène graphiquement, il peut aussi s’exprimer sous des formes stratégiques. Sa formalisation s’inscrit dans les logiques de l’élaboration conjointe. Elle mobilise en général les partenaires institutionnels, les compétences techniques et les représentants de la population concernée.

4. Animer

Comme le montre l’exemple des contrats de ville, l’animation menée à partir ou autour du travail des agences intègre certains processus opérationnels. Que ce soit par les enquêtes, par le débat public, par les expertises ou à travers leurs publications, les agences ponctuent leur travail d’interpellations successives qui donnent sens à une véritable interaction entre tous les acteurs de la ville.

5. Préparer

Qu’ils soient préalables ou pré-opérationnels, réalisés dans le cadre d’expertise ou de propositions territorialisées, les dossiers produits par les agences sont un peu leur «signature». Donnant lieu à publications, articles de presse ou expositions, ils ont pour but d’éclairer les situations locales, de clarifier le débat, d’introduire des alternatives... Ils contribuent à constituer une culture commune et à faciliter le dialogue sur les questions urbaines dans chaque agglomération. Ils représentent souvent la véritable mémoire du territoire confié à leurs soins.

6. Anticiper

Si les agences savent répondre, dans le temps court, à des missions relevant de l’assistance à la maîtrise d’ouvrage, elles savent aussi « éclairer l’avenir », tâche placée au cœur de leurs missions de longue durée. Études statistiques et prospectives, analyses des phénomènes urbains, « veille » sur les transformations urbaines ou sur les nouvelles technologies révèlent ainsi un ensemble de pratiques tournées vers le devenir des territoires et qui s’appuient sur la capacité d’anticipation des collectivités.

Composition des instances de l'AGORAH au 31 décembre 2013

L'AGORAH est composée de membres de droit : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, et de membres adhérents (après accord du Conseil d'Administration) :

1 – Le Conseil d'Administration

i. Les Membres de Droit :

■ L'ETAT

M. Thierry DEVIMEUX : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture

M. Daniel FAUVRE : Directeur de la DEAL
Vice-président de l'AGORAH

■ LE CONSEIL REGIONAL

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET : Vice-présidente du Conseil Régional
Présidente de l'AGORAH

M. Alin GUEZELLO : Conseiller Régional

■ LE CONSEIL GENERAL

M. Gérald INCANA : Vice-président du Conseil Général
Vice-président de l'AGORAH

M. Daniel ALAMELOU : Conseiller Général

ii. Les Membres élus désignés lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2013 :

M. Joël PERSONNE : Représentant de l'ARMOS

M. François GUIOT : Directeur du C.A.U.E.

M. Mickaël FOURNEL : Directeur de la SAFER

Conseil d'administration Agorah / mai 2013.

2 – L'Assemblée Générale

i. Les Membres de Droit :

■ L'ETAT

M. Thierry DEVIMEUX : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture

M. Daniel FAUVRE : Directeur de la DEAL

Vice-président de l'AGORAH

M. Louis BIANNIC : Directeur de la D.A.A.F.

Mme Valérie ROUX : Directrice de l'INSEE

M. Christophe VIRET : Commissaire de l'Aménagement des Hauts

■ LE CONSEIL REGIONAL

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET : Vice-présidente du Conseil Régional

Présidente de l'AGORAH

M. Alin GUEZELLO : Conseiller Régional

Mme Patricia PILORGET : Conseillère Régionale

M. David LORION : Vice-président du Conseil Régional

M. Paulet PAYET : Conseiller Régional

■ LE CONSEIL GENERAL

M. Gérald INCANA : Vice-président du Conseil Général

Vice-président de l'AGORAH

M. Daniel ALAMELOU : Conseiller Général

M. Robert NATIVEL : Vice-président du Conseil Général

M. Gérard FRANCOISE : Conseiller Général

M. Pierre VERGES : Démissionnaire –en cours de remplacement -

ii. Les Membres adhérents :

M. Joël PERSONNE : Représentant de l'ARMOS

Mme Marie Paule AMILY MUSSARD : Représentante de la CASUD

M. François GUIOT : Directeur du C.A.U.E.

M. Jean-Noël CLAIN : Représentant de la Chambre des Métiers

M. Stéphane MAILLOT : Représentant de la CIREST

M. Marc André HOARAU : Représentant de la CIVIS

M. Bertil ARGINTHE : Président de la SAFER

M. Jean-Claude MELIN : Représentant du TCO

M. Maurice GIRONCEL : Président de la CINOR

Le personnel de l'AGORAH

L'AGORAH, regroupe une quinzaine de professionnels de disciplines et de compétences complémentaires, couvrant les divers champs d'une agence d'urbanisme. Leurs regards croisés, où chacun est à la fois spécialiste et porteur d'une culture commune, permettent des approches transversales qui enrichissent la réflexion.

L'équipe en 2013 :

Nicole ABOUPA – Michèle ADOLPHE – Marie-Anne BEGUE – Sébastien BELLAMY – Maryse CHAMANT – Delphine DE DEA – Hélène GIGAN – Clency HENRIETTE – Ludovic LE PONTOIS – Annélyne MARIAYE – Aude MATHIEU – Marion OVIZE – Benoît PRIBAT – Arnaud RITTER – Sabine RIVIERE – Lydie SERVEAUX – Valérie-Anne SERVIABLE – Fabienne SOUMILA.

2013 : une année de transition

Réorganisation de l'équipe

Les préconisations de l'audit mené en 2011 par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), ont servi de « feuille de route », permettant l'engagement annuel de deux programmes de travail, appuyés en 2012 par des recrutements thématiques (chargées d'études risques naturels, développement économique, SIGiste, …).

Dans la poursuite de ces impulsions fortes de restructuration, 2013 s'est caractérisée par la fin d'une vacation de direction générale à compter du mois de mai, et par la mise en œuvre rapide d'une réorganisation interne, adaptée au respect des objectifs du programme de travail validé. Cette démarche de mutation structurelle, fortement sollicitée par les membres de droits de l'AGORAH, a été engagée sur deux volets complémentaires : d'une part, via un diagnostic neutre et distancié de la nouvelle direction générale et sur ses propositions de projet d'entreprise et de réorganisation interne ; et d'autre part, grâce au démarrage d'un programme stratégique 2014/2020 externalisé auprès du cabinet ERNST & YOUNG (EY).

Les enjeux de recentrage de l'AGORAH sur le cœur de métier d'une agence d'urbanisme ont fortement encouragé la refondation managériale de l'AGORAH. Ainsi, autour de ses missions intrinsèques que sont l'observation du territoire, l'expertise thématique et l'animation de centres de ressources et des réseaux d'acteurs, l'Agence a proposé à ses partenaires de mettre en œuvre un nouvel organigramme, orientation entérinée au Conseil d'Administration du 06 novembre 2013.

Cet organigramme, appelé à être développé début 2014, s'appuie sur la création de 3 pôles techniques (environnement, habitat et urbanisme) et d'un pôle dit de « Ressources » (SIG, informatique, cartographie, plateforme géographique mutualisée). Des missions transversales sollicitant tous les collaborateurs en mode projet sont également rattachées à la direction générale : il s'agit de l'évaluation et le suivi du Schéma d'Aménagement Régional, ou de la Coopération Régionale vers l'Océan Indien. De plus, une direction administrative et financière, appuyée des services d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes, apporte le socle nécessaire au bon fonctionnement de l'association.

Enfin, ces perspectives de réorganisation se sont appuyées sur la prévision d'un déménagement des locaux de l'AGORAH en 2014. La recherche de nouveaux bureaux a ainsi été mise en œuvre depuis juillet 2013, afin de trouver un espace respectant le cadre normatif des superficies de bureaux des collaborateurs, pouvant accueillir des stagiaires, et propice à l'animation des réseaux d'acteurs.

Réorganisation du serveur de l'AGORAH

Afin d'accompagner au mieux l'AGORAH, une nouvelle arborescence serveur a été mise en place. Les enjeux de la restructuration du serveur étaient de refléter la nature et l'organisation de l'agence pour accompagner la structuration de l'AGORAH en pôles d'activités. Il était également important de permettre le travail en « équipe-projet » en décloisonnant l'organisation existante avec un souci permanent de capitalisation et d'accessibilité aux savoirs.

Ainsi toute l'organisation des données sur le serveur de fichier a été revue, s'axant sur une vision par pôle et l'élaboration de règle de nommage et d'archivage. Concrètement, les collaborateurs alimentent désormais des espaces de travail communs organisés en fonctions des thématiques et projets de l'agence.

Au total, c'est l'équivalent de 1To (téraoctet) de données correspondant à 20 ans de capitalisation qui a été reclassé pour une meilleure lisibilité.

Cette amélioration a été accompagnée d'une révision du système de sauvegarde. Une machine virtuelle en mode serveur a été mis en place sous le système d'exploitation LINUX DEBIAN, pour accueillir l'application « BACULA », sans doute l'une des plus fiables et performantes dans la catégorie des solutions open-source, ce, dans un souci permanent de maîtrise et d'optimisation de la consommation d'espace disque.

Ce projet a été ponctué par la réalisation d'un guide d'utilisation de la nouvelle arborescence de l'AGORAH à destination de tous les collaborateurs de l'agence.

Livret-guide d'appui à la mise en place de la nouvelle arborescence serveur.

17

Observatoire des transactions foncières et immobilières 19

Observatoire des loyers privés 20

Observatoire des zones d'activités et de l'immobilier 21

Observatoire des risques naturels 22

- Fiche d'identité de l'Observatoire 22
- Calendrier global des principales activités réalisées 22
- Productions : premières étapes 22
- Gouvernance / animation 23

Observatoire des déchets 24

- Contexte et objectifs 24
- Avancement sur 2013 24
- Perspectives 26

Observatoire des transports et déplacements 27

- Contexte et objectifs 27
- Avancement sur 2013 27

l'AGORAH

centre d'observation de l'aménagement de La Réunion

18

1 – Observatoire des transactions foncières et immobilières

Suite au travail réalisé en 2012, avec la création d'une base de données sur les transactions immobilières et foncières entre 2000 et 2011 à partir des sources de la Direction Générale des Impôts et de Perval (Chambre des Notaires), une plaquette a été construite et publiée à destination des partenaires et du grand public en mars 2013.

Une présentation animée par l'AGORAH s'est tenue à la Chambre des Notaires le 21 mars 2013 en présence de Mme COUAPEL-SAURET, Présidente de l'AGORAH et de M. RITTER, chargé d'études habitat sénior. L'objectif était la poursuite de leur mobilisation afin que l'ensemble des Notaires fassent remonter leurs informations foncières et immobilières, dès signature de l'acte notarié concernant une vente à La Réunion, afin de faire progresser le taux de couverture de la source Perval.

Les données Perval de 2012 ont été acquises dans le cadre de l'observatoire, mais le taux de couverture estimé et connu à la livraison des données, a été jugé largement insuffisant au regard des prévisions. Après une progression constante ces dernières années, il aurait dû dépasser les 60% de l'ensemble des transactions réalisées sur l'île. Ce taux de couverture a en fait diminué par rapport à celui de 2011, pour s'établir désormais à 49%.

Suite à la plaquette qui ne communiquait que des données globales, et pour éviter le biais statistique de représentativité, l'objectif de 2013 était de retrouver des analyses de prix à des échelles infra communales, par quartier ou par segment de marché. Le taux de couverture des données Perval trop faible n'a pas permis de réaliser l'observatoire des transactions sur l'année 2013, les informations similaires récolées de la Direction des finances n'étant pas accessibles par l'AGORAH.

En 2014, il est donc envisagé de travailler en partenariat étroit avec d'autres structures détenant des informations sur les prix pratiqués à La Réunion afin de venir consolider les données Perval qui seront de nouveau acquises et analysées.

Zone d'urbanisation rurale littorale.

2 – Observatoire des loyers privés

En 2013, deux démarches conjointes ont été menées.

2. A. L' Observatoire

La première, appelée Observatoire des Loyers privés de La Réunion (OLR), s'est directement inscrite dans la continuité du travail effectué conjointement par la DEAL, l'ADIL et l'AGORAH depuis 2003 (première publication en 2005). En effet, la méthodologie ayant été modifiée en 2011, l'objectif fixé était de conventionner avec les agences immobilières afin de récupérer l'ensemble des informations concernant leurs logements en gestion locative. Pour rappel, en 2012, trois agences (Citya, Immobilière De l'Île, STIB) avaient déjà conventionné au dispositif.

L'AGORAH, ainsi que l'ADIL, ont donc poursuivi leur travail en assurant les prises de rendez-vous avec un maximum d'agences immobilières / administrateurs de biens, afin de couvrir les secteurs où le nombre de références n'était pas suffisamment représentatif (principalement l'Est et le Sud). Quatorze entretiens ont été réalisés sur l'ensemble de La Réunion pour aboutir à huit conventionnements (AGIB, DPI, Proimmos, Vendali, Zoréol, Century 21, CBO, St-Pierre Immobilier), portant à onze le nombre d'agences immobilières participant à l'OLR.

Ensuite, la récupération des données auprès de ces agences a été effectuée par l'AGORAH. Selon les professionnels, les données reçues étaient fournies sous divers formats (impression papier, fichier informatique, …). Pour information, trois agences immobilières n'ont jamais transmises leurs données.

La dernière opération a été la création d'une base de sonnées unique regroupant l'ensemble des informations communes aux logements en gestion locative. Résultats :

- Actualisation des données des trois agences conventionnées en 2012 = 3 480
- Ajout des références obtenues dans les nouvelles agences conventionnées en 2013 = 608

Suite à la présentation de ces résultats en COPIL (DEAL, ADIL, AGORAH), la décision de ne pas publier ces chiffres a été entérinée, car ces données occultaient toutes les mises en location passant hors du réseau des professionnels, de particulier à particulier. Les valeurs calculées ont été jugées trop biaisées de ce fait. Ce dernier volet a été en fin de compte estimé dans la démarche parallèle dite, expérimentation nationale sur les observatoires des loyers privés.

2. B. Expérimentation

Deuxième démarche : l'expérimentation nationale d'observation des loyers privés menée par le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires en partenariat avec l'ANIL et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP)

L'expérimentation nationale pour fiabiliser et pérenniser à terme notre observatoire local partenarial (OLR) a d'emblée été prise comme une opportunité. Le 18 octobre 2012, dans le cadre de la loi ALUR, le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a lancé un appel à projet afin d'expérimenter un réseau d'observa-

tion des loyers privés s'appuyant sur les observatoires locaux. La DEAL, l'ADIL et l'AGORAH y ont répondu conjointement. La Réunion a été retenue le 14 décembre 2012, avec 16 autres sites pilotes parmi 38 candidatures.

Cette expérimentation a été menée sur l'agglomération de Saint-Denis (communes de Saint-Denis et Sainte-Marie), territoire cible retenu. En 2013, le parc locatif privé y représentait 28 000 logements, dont 49% gérés par les agences immobilières. L'échantillon représentatif a été dimensionné en concertation afin de recueillir 2 500 références de logements auprès des professionnels et 500 références par enquête téléphonique pour toucher le marché de particulier à particulier.

L'année 2013 a donc été consacrée à mener à bien cette expérimentation, appuyée par un comité scientifique, composé d'experts indépendants, qui a garanti la rigueur et la qualité des méthodes de recueil et de traitement des données.

A la fin 2013, l'AGORAH et ses partenaires sont arrivés au terme de cette démarche en s'appuyant sur leur réseau de professionnels déjà mobilisés dans le cadre de l'OLR et en sous-traitant l'enquête ménages à la société SAGIS. La rigueur statistique demandée a ainsi permis d'obtenir des chiffres d'une fiabilité incontestable, partagés par tous.

Dans le premier semestre 2014, une publication devrait être réalisée par le groupement DEAL / ADIL / AGORAH, sur l'analyse de ces chiffres. La poursuite de cette expérimentation devrait fusionner avec l'observatoire local (OLR), afin d'appliquer cette méthodologie nationale, validée par tous les partenaires, à un territoire de plus en plus large jusqu'à couvrir toute La Réunion.

3 – Observatoire des zones d'activités et de l'immobilier

Le dernier recensement des zones d'activités économiques (ZAE) de La Réunion réalisé par l'AGORAH date de la fin de l'année 2011. Une plaquette avait été publiée en 2012 sur la base de l'analyse de ces résultats.

Le recrutement en octobre 2012 d'Hélène GIGAN en tant que chargée d'études dédiée à cette thématique, devait permettre la mise en place une méthodologie d'actualisation annuelle de cette base dès 2013, en apportant des compléments d'analyse sur le niveau des prix des loyers et de vente des locaux d'activités/bureaux/entrepôts/foncier nu à vocation économique, que ce soit pour le marché du neuf ou de la seconde main.

La mise en place d'un réseau d'acteurs des collectivités (EPCI), des organismes intervenants sur cette thématique (Nexa, …) et des professionnels concernés, était ainsi envisagée.

Après une période d'absence des mois d'avril à juin 2013, la chargée d'études dédiée a souhaité quitter l'AGORAH. Toute la préparation de la méthodologie qu'elle avait commencée à formaliser n'a donc pas pu se mettre en œuvre en 2013.

En 2014, dans l'attente d'un nouveau recrutement dédié, un stagiaire sur cette thématique devrait permettre de relancer la démarche et l'actualisation de ce recensement des ZAE réunionnaises.

4 – Observatoire des risques naturels

4. A. Fiche d'identité de l'Observatoire

i. Objet

Outil partenarial d'évaluation et d'aide à la décision, espace privilégié d'échanges et de débat au service des acteurs locaux en matière de prise en compte des risques naturels dans les politiques publiques d'aménagement

ii. Partenaires

Collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, établissements publiques et acteurs scientifiques et/ou techniques compétents dans le champ des risques naturels.

iii. Mission

Observation et expertise relatives à la problématique de gestion intégrée des risques naturels ; animation d'un réseau d'acteurs spécifique.

iv. Objectifs centraux

Structuration de l'observation des risques naturels à travers le temps et l'espace ; contribution au développement d'une véritable « culture commune du risque » ; au renforcement de la concertation/mobilisation des acteurs, et à la mutualisation des moyens.

4. B. Calendrier global des principales activités réalisées

Les missions de premier ordre relatives à l'Observatoire des Risques Naturels en 2013 furent : la reprise du site www.risquesnaturels.re, l'animation d'un réseau d'acteurs spécialisés, et l'accompagnement des partenaires en matière de prise en compte des risques naturels.

4. C. Productions : premières étapes

i. Plaquette de communication de l'Observatoire des Risques Naturels

La réalisation d'une plaquette synthétique en trois volets a été entreprise au dernier trimestre. Compte tenu des recrutements de l'AGORAH début 2014, du responsable de Pôle Environnement et d'un infographiste webdesigner, la finalisation de cette plaquette a été fixée au premier trimestre 2014.

Faisabilité d'une cartographie dynamique de l'actualité des risques naturels à La Réunion

Sur la base d'une démarche volontariste, l'Observatoire avait proposé à son secrétariat technique fin 2012 un projet de valorisation de l'actualité des risques naturels (articles de presse, vidéos, images) via une cartographie dynamique. Cette approche spatiale et thématique de la revue de presse conventionnelle permettra ainsi à l'utilisateur d'aborder de manière plus ludique et attractive les informations actualisées liées aux risques naturels. Durant 2013, l'Observatoire s'en est tenu à la définition de la faisabilité technique et informatique du projet, en collaboration étroite avec le Pôle Ressources de l'AGORAH. La mise en œuvre progressive de l'outil est proposée pour 2014.

ii. Faisabilité d'une grille d'évaluation des risques naturels et des actions mises en œuvre

En 2011, les premières réunions de concertation relatives à la définition du projet d'Observatoire des Risques Naturels à La Réunion, ont donné lieu à l'attribution de quatre objectifs centraux que l'Observatoire devait s'employer à atteindre au cours de sa mission. La constitution d'une grille d'indicateurs, permettant d'évaluer et suivre l'état des risques et les actions déployées pour réduire la vulnérabilité, fait partie de ces objectifs de premier ordre.

Malgré son inscription au programme de travail 2013, ce projet n'a pas été initié, compte-tenu de la constitution progressive de la grille d'indicateurs de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) en 2013. En effet, l'ONRN vient d'adopter une série d'indicateurs sous la forme d'un SIG, ayant pour but l'aide à la décision pour les acteurs décisionnels, et plus largement l'information du grand public, sur l'état des risques naturels, les politiques publiques mises en œuvre pour s'en prémunir, le coût des dommages suite à une catastrophe, etc. Par souci de mise en cohérence et d'homogénéisation, les observatoires territoriaux des risques naturels, dont l'Observatoire des Risques Naturels de la Réunion, ont choisi de s'appuyer sur ce référentiel national, tout en l'adaptant à leurs spécificités et aux attentes des acteurs locaux.

L'initiation du projet est proposée pour 2014.

4. D. Gouvernance / animation

Préparation et animation des instances de gouvernance de l'Observatoire

La liste suivante présente les instances de gouvernance de l'Observatoire des Risques Naturels :

- Cinq réunions du Secrétariat technique ont été organisées au cours de l'année 2013, afin d'établir des points d'avancement relatifs aux missions poursuivies par l'Observatoire, et de préparer les réunions des Comités Techniques et Comités de Pilotage.
- Trois Comités Techniques (COTECH) ont également été préparés et animés : un Comité spécifique relatif au devenir du site www.risquesnaturels.re, et deux autres dédiés au suivi des indicateurs « Risques Naturels » du SAR.
- Enfin, un Comité de Pilotage (COPIL) s'est tenu le 28 novembre 2013, dans le but de présenter le bilan des activités engagées/réalisées en 2013, et d'identifier les pistes d'actions à initier/reconduire en 2014 ainsi que leur programmation.

5 – Observatoire des déchets

5. A. Contexte et objectifs

L'AGORAH s'est vue confier en 2013 la mise en œuvre, le déploiement et le pilotage de l'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD). Cette mission s'inscrit dans un contexte prégnant pour le territoire réunionnais en termes de gestion des déchets, avec de nombreux enjeux ; à ce titre, cet outil revêt une importance notable.

Dans ce contexte, les principaux objectifs et besoins des collectivités, motivant la création de cet observatoire sont :

- Un besoin d'observation exhaustif et homogène de l'ensemble des gisements de déchets produits sur le territoire (déchets des ménages, déchets d'activités des entreprises, déchets de l'agriculture et de la sylviculture, déchets du BTP) ;
- Un besoin de suivi homogène des plans de gestion des déchets (PDPGDND : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux ; Plan de gestion des déchets du BTP, etc.) ;
- Un besoin d'outils techniques et d'aide à la décision concertée, à destination des collectivités ainsi que des professionnels de la filière Déchets ;
- Un objectif de mutualisation des savoirs et des retours d'expériences des acteurs de la filière Déchets ;
- Un besoin de veille réglementaire et technique sur la thématique des déchets ;
- Un besoin de communication sur la prévention, la réduction, la valorisation et le traitement des déchets, tant à destination des citoyens que des différents acteurs de la filière.

In-fine, l'objectif central de cet outil qu'est l'observatoire, est de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des déchets du territoire, par le biais d'une meilleure appréhension du domaine des déchets.

5. B. Avancement sur 2013

Les actions réalisées par l'AGORAH sur l'année 2013, quant à la création de l'observatoire des déchets portaient sur les points suivants.

i. Pré-élaboration partenariale de l'Observatoire

En premier lieu, l'année 2013 a été l'objet de multiples échanges et réunions de travail entre l'AGORAH et ses partenaires institutionnels ayant trait à la thématique des déchets. Il s'agit notamment de la REGION REUNION, du CONSEIL GENERAL, ainsi que de l'ADEME.

Ces différents échanges ont particulièrement porté sur les aspects suivants :

- Planification du programme de travail de mise en œuvre de l'observatoire ;
- Définition du cahier des charges de l'observatoire ;

- Définition du profil de poste relatif au chargé d'études qui aura en charge de porter l'observatoire ;
- Définition du mode de financement du poste du chargé d'études.

Notons également que dans ce cadre partenarial, l'ADIR (Association pour le Développement Industriel de la Réunion) qui s'intéresse particulièrement à la gestion des déchets d'activités de ses entreprises adhérentes, a été informé de l'avancement des travaux portant sur l'observatoire des déchets. En effet, La Présidente de l'AGORAH, Mme Couapel-Sauret, a eu l'occasion au cours d'un conseil d'administration de l'association, de présenter les esquisses du futur observatoire des déchets porté par l'AGORAH.

ii. Participation au PDPGDND

En parallèle de la planification de l'observatoire, l'AGORAH a également été sollicité par le CONSEIL GENERAL pour participer aux comités techniques relatifs à l'élaboration du PDPGDND (Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux), en cours de finalisation.

Cette participation de l'AGORAH est liée aux points communs fondamentaux de ces deux outils territoriaux, que sont le plan départemental et le futur observatoire des déchets.

A ce titre, l'AGORAH a participé aux réunions suivantes :

- 28 février 2013 : Comité technique relatif au lancement de l'étude préalable à l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du département de la réunion et de son rapport environnemental ;
- 18 juin 2013 : Réunion technique portant sur l'avancement de l'étude préalable à l'élaboration du PDPGDND ;
- 11 septembre 2013 : Comité technique portant sur la présentation, par le BET prestataire, de 3 scénarios de programmation du PDPGDND.

iii. Participation au Forum National Urbain à Madagascar

L'AGORAH a également eu l'occasion de participer au 1er Forum National Urbain à Madagascar, du 26 au 28 mars 2013 (initiative de la Vice-Primature malgache en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT), en partenariat avec l'UN HABITAT).

Cette manifestation, au cours de laquelle les différents intervenants ont présenté leurs retours d'expériences en matière d'aménagement et de développement durable, portait sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire et de la Politique Nationale de l'Habitat.

Au cours de ce forum, la question de la « gestion des déchets », et plus précisément les aspects relatifs au traitement des déchets, a été identifiée comme étant l'un des secteurs prioritaires de développement pour Madagascar. Dans ce cadre, la VPDAT a vivement souhaité intégrer cette thématique dans les futures relations de coopération régionale, et a sollicité à ce titre la collaboration de l'AGORAH.

iv. Recrutement d'un directeur d'études déchets

En vue de concrétiser le déploiement de l'observatoire des déchets, un processus de recrutement d'un directeur d'études déchets a été porté par l'AGORAH au cours du second semestre 2013.

Les grandes étapes de recrutement furent les suivantes :

- Juin 2013 : Définition du besoin de l'AGORAH et du profil de poste recherché – validation des partenaires ;
- Juillet 2013 : Formalisation de la fiche de poste « Responsable de Pôle Environnement / Directeur d'études Déchets », et de l'annonce de recrutement associée ;
- Août 2013 : Publication par voie de presse de l'annonce de recrutement ;
- Septembre 2013 : réception de 58 candidatures, analyse des profils et pré-sélections, organisation des premiers entretiens ;
- Octobre 2013 : Organisation des entretiens finaux, et réalisation du rapport d'analyse des candidatures, en vue de motiver la proposition de recrutement auprès des membres du jury (partenaires de l'AGORAH) ;
- Novembre 2013 : Choix du candidat pour le poste de « Responsable de Pôle Environnement / Directeur d'études Déchets » et contractualisation.

Suite à ce processus, le « Responsable de Pôle Environnement / Directeur d'études Déchets » a officiellement pris ses fonctions le 2 janvier 2014.

5. C. Perspectives

Suite aux travaux de l'AGORAH et de ses partenaires au cours de l'année 2013 portant sur l'observatoire des déchets, ainsi que le recrutement du « directeur d'études déchets », l'année 2014 vise à être pour l'observatoire, une période de création et de mise en œuvre.

A ce titre, les perspectives proposées pour 2014 sont basées sur les grands axes suivants :

- Pilotage des comités de suivi (techniques et stratégiques), en vue de définir et acter les orientations de l'observatoire (définition du pilotage, cadrage des missions, définition du périmètre d'intervention et des objectifs, identification des moyens et outils, calage de l'échéancier 2014, voire 2015, etc.) ;
- Animation de l'observatoire :
  - Communication (exemple : plaquette, site internet, conférence de presse) ;
  - Atelier d'échanges (exemple : sollicitation d'un observatoire des déchets existant sur un autre territoire) ;
  - Proposition de modules de formations en lien avec la thématique Déchets ;
- Réalisation d'une expertise technique (étude) sur la thématique Déchets.

6 – Observatoire des transports et déplacements

6. A. Contexte et objectifs

Garantir le droit à la mobilité à l'ensemble de la population est un fort enjeu d'aménagement du territoire. L'observatoire des transports s'inscrit dans ces objectifs et dans leurs traductions dans le Schéma d' Aménagement Régional (SAR).

Ainsi, le Schéma d'Aménagement Régional a pour objectif prioritaire de favoriser les transports collectifs et les interconnexions avec les modes doux, pour une meilleure mobilité.

Il confirme la mise en œuvre d'un réseau régional de transport guidé de St-Benoît à St-Joseph et l'articuler avec les réseaux locaux de transports collectifs des AOT. Le SAR doit également permettre le renforcement du maillage routier reliant les pôles urbains et les quartiers.

6. B. Avancement sur 2013

La Région s'est dotée d'un Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, « SRIT », et met en œuvre un Plan Régional Vélo. Un syndicat mixte des transports a également été mis en place dans l'année.

Afin d'apporter des données indispensables pour la mise en œuvre d'une politique de mobilité à La Réunion, un outil tel que l'observatoire des transports et de déplacements est primordial.

L'AGORAH a poursuivi les travaux de l'Observatoire des Transports et des Déplacements sous plusieurs formes :

- Participation aux travaux de l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de La Réunion ;
- Participation au comité de pilotage du Plan Vélo Régional.

Dans ce cadre, L'AGORAH a été sollicité pour la réalisation d'une vidéo 3D présentant les actions régionales en matière de transports et déplacements. Il s'agissait de localiser les projets d'infrastructure et les réalisations existantes liés aux TSCP (Transport Collectif en Site Propre), de mettre en valeur certains aspects, comme le tracé du Trans Eco Express (T.E.E.) et la Voie Vélo Régionale (V.V.R., ou encore de visualiser la connectivité avec les réseaux de bus des EPCI.

A cette occasion, l'AGORAH à produit à partir de plans DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) une base de données géographique sur les TCSP à La Réunion.

Le film 3D a pu être présenté par La Région Réunion à diverses occasions et notamment en commission européenne à Bruxelles.

L'Agorah a également été missionnée pour la réalisation d'un bilan intermédiaire de la Route des Tamarins au titre de la LOTI.

La Route de Tamarins longue de 33.7 km a été mise en service le 23 juin 2009.

La loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs L.O.T.I du 30 décembre 1982 demande à ce que toute réalisation d'infrastructure de transports d'un montant supérieur à 545 millions de francs (3.1 millions d'euros), ou d'une 2X2 voies d'une longueur supérieure à 25 km fasse l'objet d'une évaluation.

L'objectif est de mesurer les effets socio-économiques et environnementaux, notamment l'impact sur :

- La démographie
- L'urbanisation et l'évolution des espaces urbanisés
- Les équipements
- Le prix du foncier et des loyers
- L'économie (emploi, chômage, localisation des entreprises, les zones d'activités)
- Les transports et déplacements (circulation, niveau d'équipement en automobile, mode de déplacements, motifs de déplacements)

L'AGORAH a eu pour mission de réaliser un bilan intermédiaire portant sur la période 2008-2011.

Un rapport finalisé provisoire a été communiqué et validé par les services de la Région. La présentation de ce travail auprès des services de l'Etat se fera en 2014.

Enfin, l'AGORAH a participé à la journée « Route Libre » organisé le 17 Novembre 2014 par la Région Réunion et l'Etat, précisément sur cette Route des Tamarins.

Vue 3D de la Voie Vélo Régionale et du Réseau Régional de Transport Guidé.

29

Analyses et expertises de la planification territoriale 31

- Suivi des indicateurs SAR, 23 indicateurs identifiés au titre du profil environnemental du SAR et mise en place d'autres indicateurs 31
- Suivi des indicateurs SAR, indicateurs complémentaires....35
- Analyse des projets de PLU 36
- Constitution de la base POS/PLU 38
- Mise à jour de la base équipements 41
- Développement d'une expertise sur l'approche paysagère de la trame verte et bleue.... 43

Analyses et expertises des dynamiques d'urbanisation 47

- Dynamiques d'urbanisation : mesure de l'espace urbanisé et de ses évolutions 47
- Accompagnement pour la mise en œuvre du dispositif FRAFU 49
- Etudes Habitat et Logement....53

l'AGORAH centre d'expertises de l'aménagement de La Réunion

30

Analyses et expertises de la **planification territoriale**

Suivi des indicateurs SAR : 23 indicateurs identifiés au titre du profil environnemental du SAR et mise en place d'autres indicateurs

1 – Contexte

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est soumis à une évaluation environnementale. L'article L.4433-7 du code général des Collectivités Territoriales spécifie en effet que « le schéma d'aménagement régional fait l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions définies par les articles L.121-10 à L.121-15 du code de l'Urbanisme ».

C'est à ce titre que le SAR de la Réunion approuvé en novembre 2011, a pu identifier 23 indicateurs au titre de l'évaluation environnementale, répartis en 6 grands enjeux :

— La part des énergies fossiles à réduire dans la perspective de l'indépendance énergétique ;

— L'exposition de la population aux risques naturels à limiter en anticipation des changements climatiques ;

— L'équilibre des ressources à préserver ;

— Faire de la biodiversité un enjeu à part entière de l'aménagement du territoire ;

— Pollution à diminuer ;

— L'identité et la qualité des paysages à préserver.

2 – Objectifs

Dans le cadre de son programme partenarial, l'AGORAH a pour mission l'animation et le suivi du SAR. Il s'agit dès lors de produire une évaluation sur la base des indicateurs contenus dans le SAR. A ce titre, l'Agence produit un état annuel de ces différents indicateurs pour la commission de suivi du SAR, mise en place par la Région.

La première étape a abouti à la production d'une « fiche métadonnée » comprenant la définition de chaque indicateur, unité de mesure, la méthode de calcul utilisée, le producteur de l'indicateur, le ou les producteurs des données.

3 – Méthodologie

L'AGORAH a été producteur de 14 des 23 indicateurs environnementaux. Pour les 9 indicateurs restants, l'AGORAH n'a été qu'en suivi, afin de permettre le recollement des informations et la coordination d'ensemble.

Concernant les 14 indicateurs pilotés directement par l'AGORAH, une méthodologie axée sur la fiabilisation des données et sur la concertation des partenaires, a été mise en œuvre :

En interne, l'AGORAH a identifié un chargé de mission spécifique pour le suivi du SAR (Clency HENRIETTE), référent des acteurs pilotes et coordonnateur des chargés d'études AGORAH travaillant tous en mode projet sur le sujet ;

L'AGORAH a mis en place un comité technique de suivi avec les partenaires de l'Agence (Etat, Région, Département). Cette instance a ainsi pu vérifier en continu sources, date de livraison, limites d'utilisation, la tendance constatée, l'échelle de restitution...

La deuxième étape consiste à renseigner ces différentes fiches. Pour 14 d'entre eux l'AGORAH a été productrice des données. Pour l'ensemble des indicateurs l'Agence a assuré la coordination et le recueil et le recollement d'informations afin d'assurer une cohérence dans le renseignement des fiches.

Suivi des indicateurs du SAR.

l'état d'avancement de la mission globale et en valider le contenu. Deux séances de restitutions intermédiaires ont ainsi été organisées par l'AGORAH le 24 juin 2013 et le 21 octobre 2013, afin d'éclairer les partenaires sur la progression du travail ;

Au fil de l'année, des groupes techniques spécifiques à chaque indicateur, ont été initiés avec les acteurs des principaux sujets. L'AGORAH a ainsi assuré l'animation et/ou la coordination des différents groupes techniques mis en place : groupe risques naturels, groupe déplacement, groupe étalement urbain, groupe espaces naturels, groupe continuités écologiques ;

Une uniformisation des fiches de présentation des indicateurs a également été proposée afin d'en faciliter la lecture.

4 – Rendu :

Un document final de cette évaluation, identifiant les calculs de mesure et les impacts de chacun des 23 indicateurs environnementaux, a été présenté en Comité Technique, le 4 novembre 2013.

La présentation en Commission de suivi prévue début décembre 2013, a été reportée au premier trimestre 2014.

5 – Contenu :

L'AGORAH avait pour mission de renseigner les fiches suivantes :

- 3.3 La surface en espace cannière perdue au profit de l'urbanisation
- 3.4 La part des espaces carrières protégés dans les PLU
- 4.1 Espace urbain-zone dense
- 4.2 Espace urbain- zone étalée
- 4.3 Espace urbain-zone dispersée
- 4.4 Espace naturel-forte valeur
- 4.5 Espace naturel-moindre valeur
- 4.6 Part des espaces de continuité écologique protégée dans les PLU
- 4.7 Part des nouveaux espaces de protection forte dans les PLU
- 4.8 Part des coupures d'urbanisation protégée dans les PLU
- 4.10 Part des espaces agricoles protégée dans les PLU
- 4.11 Taux d'artificialisation du trait de côte
- 6.1 Taux de déchets enfouis
- 6.2 Extension des zones d'urbanisation dispersées.

5. A. Présentation de l'état d'avancement des indicateurs.

Sur les 23 indicateurs, 13 disposaient d'une méthodologie validée et ont été renseignés. Pour 4 autres indicateurs, la méthodologie a été validée et la production de données a été envisagée en 2014. Pour les 6 restants, la méthodologie est en cours de consolidation pour une production des données envisagée également en 2014.

5. B. Enjeux de la base POS/PLU

L'Etat, la Région et le Département ont confié à l'AGORAH, la mise en place d'un référentiel géographique numérique normalisé des POS et des PLU de l'ensemble de la Réunion.

La base permanente des POS-PLU a pour objectifs de produire des analyses correspondant à la réalité du territoire par une actualisation en continu des données, d'identifier les évolutions de l'espace urbain de référence et de favoriser l'accessibilité aux documents d'urbanisme via la plateforme PEIGEO.

Concernant le SAR, cette base permet le croisement des documents réglementaires avec les expériences et connaissances du terrain, et leur articulation avec la donnée de référence initiale du SAR (espace urbain de référence entériné avec l'approbation du SAR en novembre 2011).

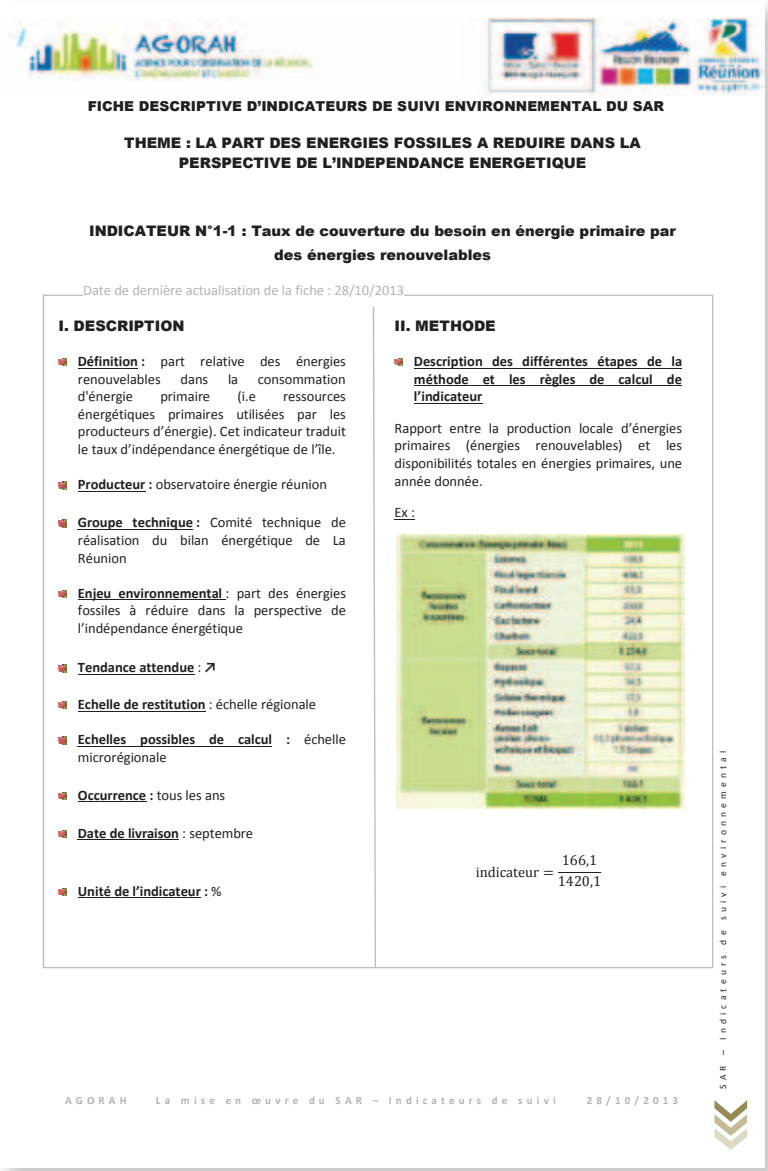

AGORAH

FICHE DESCRIPTIVE D'INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SAR

THEME : LA PART DES ENERGIES FOSSILES A REDUIRE DANS LA PERSPECTIVE DE L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

INDICATEUR N°1-1 : Taux de couverture du besoin en énergie primaire par des énergies renouvelables

Date de dernière actualisation de la fiche : 28/10/2013

I. DESCRIPTION

- **Définition :** part relative des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (i.e ressources énergétiques primaires utilisées par les producteurs d'énergie). Cet indicateur traduit le taux d'indépendance énergétique de l'île.
- **Producteur :** observatoire énergie réunion
- **Groupe technique :** Comité technique de réalisation du bilan énergétique de La Réunion
- **Enjeu environnemental :** part des énergies fossiles à réduire dans la perspective de l'indépendance énergétique
- **Tendance attendue** : ↗
- **Echelle de restitution** : échelle régionale
- **Echelles possibles de calcul** : échelle microrégionale
- **Occurrence :** tous les ans
- **Date de livraison** : septembre
- **Unité de l'indicateur :** %

II. METHODE

- **Description des différentes étapes de la méthode et les règles de calcul de l'indicateur**

Rapport entre la production locale d'énergies primaires (énergies renouvelables) et les disponibilités totales en énergies primaires, une année donnée.

Ex :

$$\text{indicateur} = \frac{166{,}1}{1420{,}1}$$

AGORAH La mise en œuvre du SAR – Indicateurs de suivi 28/10/2013

SAR – Indicateurs de suivi environnemental

Suivi des indicateurs du SAR - Fiche indicateur sur la thématique énergie.

Suivi des indicateurs SAR, indicateurs complémentaires

Indicateurs complémentaires (Densité, espace de référence, zones préférentielles d'urbanisation et les territoires ruraux habités)

Le suivi de la mise en œuvre du SAR nécessite la prise en compte d'autres indicateurs afin de rendre compte du respect de certaines de ses prescriptions. Les prescriptions concernent principalement les modalités d'urbanisation. Elles sont identifiées au SAR, il s'agit des prescriptions qui sont liées à la notion de densité et celles portant sur des espaces spécifiques définis par le SAR : l'espace urbain de référence, les zones préférentielles d'urbanisation et les territoires ruraux habités.

Ces indicateurs renvoient aux prescriptions N° 9 et N° 8 du SAR liées à la notion de densité minimale des projets d'urbanisation en fonction du niveau de centralité au sein de l'armature urbaine et dans les territoires ruraux habités.

Afin d'identifier ces indicateurs et d'établir leur mode de calcul, l'AGORAH a organisé des groupes techniques en février, septembre et octobre 2013.

Ces séances ont permis de clarifier la notion de densité logement et notamment « l'équivalent logement » inscrits au SAR et d'identifier les surfaces de référence sur lesquelles il est pertinent de calculer des valeurs. L'AGORAH a mené un travail exploratoire à partir des données issues du RIL (Répertoire des Immeubles Localisés de l'INSEE) et des données cadastrales (fichiers fonciers MAGIC) de la DGFIP sur une zone test (Saint-Denis/Sainte-Marie). De nombreux supports cartographiques ont été produits afin de visualiser les différents résultats et les périmètres concernés.

A l'issue de ces travaux, des choix méthodologiques ont été validés avec toutefois l'identification de quelques contraintes, liées aux sources utilisées. Par conséquent, un réajustement de la méthode sera à envisager en 2014.

Toutefois, afin de constituer un point d'étape sur l'avancée des réflexions, un rapport rassemblant les fiches par indicateur, a été remis le 21 octobre 2013 au comité technique de suivi du SAR.

Analyse des projets de PLU

1 – Contexte

L'AGORAH accompagne les partenaires dans la compréhension des projets de PLU initiés par les communes, en formalisant des notes techniques.

Depuis l'approbation du Schéma d'Aménagement Régional en novembre 2011, les documents d'urbanisme sont en cours de révision afin d'être en compatibilité avec ce document de rang supérieur. Dans le cadre de sa double mission (suivi et mise en œuvre du SAR, mise en place d'une base permanente des POS-PLU) mais aussi en tant que personnes publiques consultées, l'AGORAH apporte une expertise sur les projets de PLU et formalise des observations d'ordre technique, en vue d'accompagner les partenaires dans leur bonne compréhension du futur document d'urbanisme.

2 – Méthode

Les éléments d'analyse et d'observation sont réunis dans une note technique illustrée. Cette note synthétise l'examen du projet de PLU sur le volet urbain mais aborde aussi les questions du pastillage agricole, des continuités écologiques, du SMVM et des activités économiques au regard des prescriptions du SAR. Ces prescriptions ont porté principalement sur : les espaces urbains à densifier ou à urbaniser en priorité, les espaces de continuité écologique inclus ou pas dans les zones préférentielles d'urbanisation, ou encore au type d'activité envisagé dans les extensions à vocation économique.

L'objectif était d'apporter un matériau technique afin de faciliter la lecture des projets à partir de l'ensemble des documents constitutifs du PLU.

Une attention particulière est portée aux nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation au sein du projet et au regard des extensions autorisées au titre SAR. Ces zones sont examinées en terme de phasage, de répartition au sein de l'armature urbaine et de contenu des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Le Pôle Urbanisme s'est chargé de la production de ces analyses et le Pôle Ressources a été sollicité pour la conception de carte, basée sur le croisement de plusieurs données. Une chaîne de traitement des données géographiques a été développée pour répondre à ce besoin d'analyse de projet de PLU.

Concrètement cette chaîne reçoit en entrée les données géographiques correspondant au PLU actuel de la commune, son projet de PLU et les données relatives au SAR et délivre en sortie les surfaces changeant de vocation (ex : zone A passant en Au) entre le PLU actuel et le PLU en projet ainsi que l'analyse de ces surfaces par rapport aux vocations du SAR de chaque type de zone (ex : x hectare de zone U sont en espace urbanisé à densifier).

Ces éléments sont représentés dans des cartes qui viennent alimenter et illustrer la note technique produite par le Pôle Urbanisme. La production cartographique associée permet de visualiser rapidement les évolutions des documents d'urbanisme et notamment les changements observés par rapport à l'ancien document d'urbanisme et leur origine (pertes et gains d'espaces naturels ou agricoles au profit ou non de l'urbanisation, localisation des extensions à vocation résidentielle et économique, nouveaux espaces à usage agricole …) et la répartition des zonages du projet. Pour cela, un travail important d'analyse et de croisement avec les zonages du SAR est effectué (zones préférentielles d'urbanisations, territoires ruraux habités…).

Analyse du projet PLU de Saint-Denis.

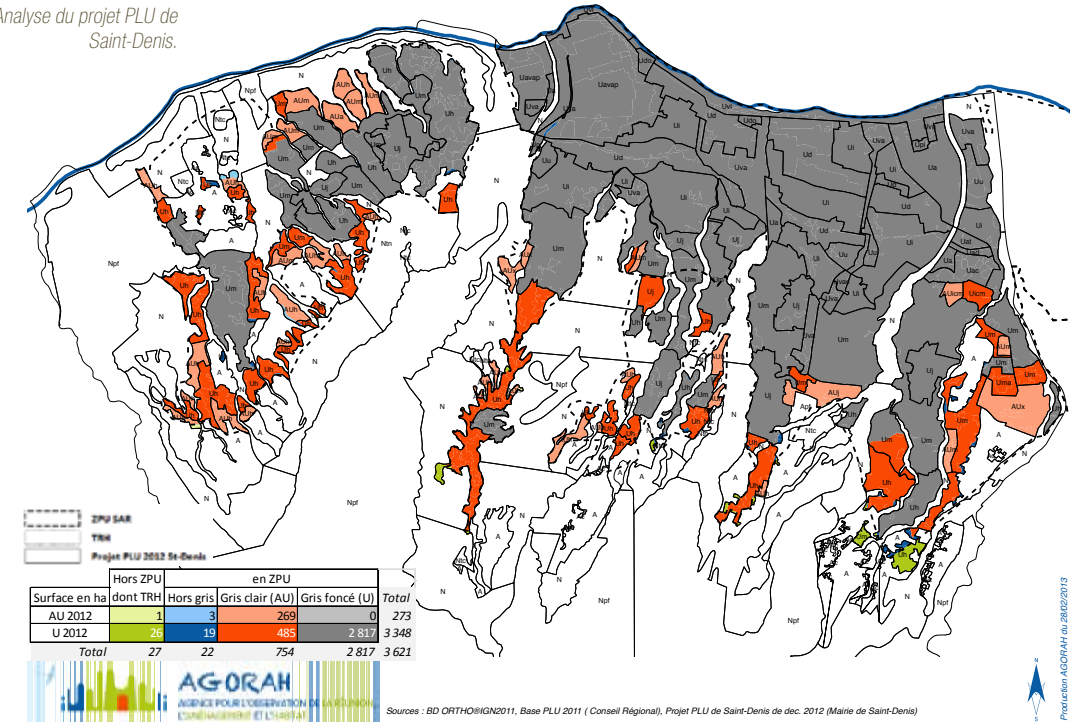

	Hors ZPU	en ZPU			
Surface en ha	dont TRH	Hors gris	Gris clair (AU)	Gris foncé (U)	*Total*
AU 2012	1	3	269	0	*273*
U 2012	26	19	485	2 817	*3 348*
Total	*27*	*22*	*754*	*2 817*	*3 621*

3 – Actions réalisées

Au cours du 1er semestre 2013, trois projets de PLU ont été examinés. Il s'agit des projets de PLU de :

- Saint-Denis ;
- Sainte-Marie ;
- Saint-Louis.

Cette mission devrait se poursuivre en 2014 selon une grille d'analyse identique.

Analyse du projet PLU de Saint-Louis.

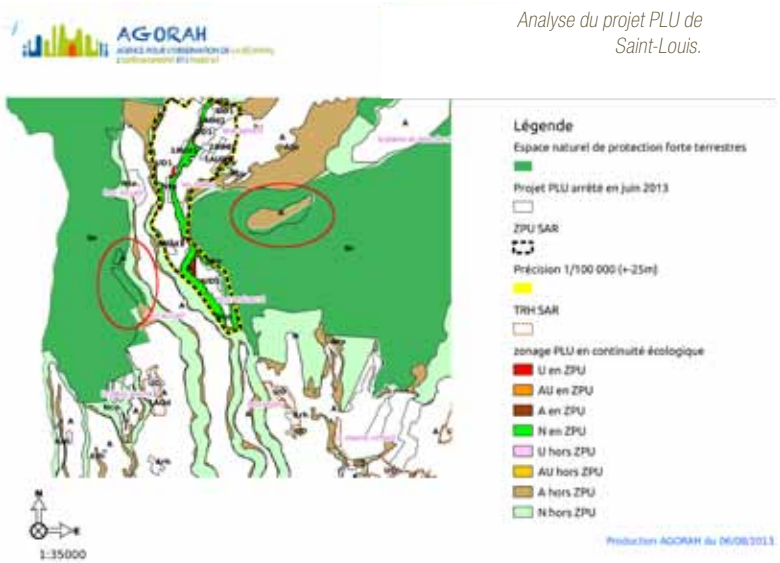

Constitution de la base POS/PLU

1 – Contexte

L'AGORAH a poursuivi la mission confiée par ses partenaires, de réaliser un référentiel géographique numérique et normalisé des documents d'urbanisme (POS et PLU), en vigueur sur le territoire réunionnais depuis le 11 novembre 2011 (approbation du SAR).

Cette mission intervient en cohérence avec les directives européennes et nationales (INSPIRE, CNIG…) pour le partage et l'accessibilité sécurisés et simplifiés des données numériques pour tous (sphère publique, sphère privée, grand public…).

2 – Mission

L'objectif de cette base de données localisées et structurées est de proposer un outil évolutif de connaissance et de gestion du territoire, pouvant apporter une aide à la décision pour les choix d'aménagement locaux à tous les acteurs concernés : usager, élu, professionnel, instructeur, agent de la collectivité, etc.

En effet, la dynamique de cet outil repose sur la mise à jour en continu des données géographiques.

La base permanente des POS/PLU poursuit trois principaux enjeux. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du SAR, la base permanente servira de socle pour le calcul des indicateurs : part des espaces de continuités écologiques protégée dans les PLU, part des coupures d'urbanisation protégée dans les PLU, etc.

En s'appuyant sur son actualisation en continu, la base permanente permettra de produire des analyses correspondant à la réalité du territoire, en servant de support dans le cadre de l'analyse des projets de PLU, de l'accompagnement à l'aménagement pré-opérationnel, etc.

L'AGORAH a engagé une démarche partenariale et concertée auprès des collectivités pour construire conjointement son socle de données POS/PLU de qualité. En réponse aux exigences européennes et nationales sur l'échange de l'information géographique, il est proposé aux communes de mettre à disposition sur la plateforme géomatique régionale PEIGEO, leur document d'urbanisme numérique.

3 – Actions réalisées en 2013

Au cours du 1e semestre 2013, des entretiens avec les services « aménagement » et « application du droit du sol » des communes ont eu lieu pour exposer les enjeux liés à la base permanente, consolider sa méthode de constitution et s'assurer du suivi des évolutions du document d'urbanisme.

Misant sur une démarche collaborative, un groupe technique de suivi composé des principaux partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) de l'agence a été constitué.

Des sessions de présentation de l'avancement de la base permanente des POS/PLU ont été réalisées au cours du 2e semestre 2013, auprès des partenaires et des collectivités. Il s'agissait de rappeler la méthode de constitution de la base, les moyens et traitements mis en œuvre pour son élaboration et de présenter sa traduction envisagée sur la plateforme PEIGEO.

Un courrier tripartite de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général a été envoyé à chaque collectivité et son EPCI pour requérir leur autorisation pour la diffusion de leur POS ou PLU numérique sur PEIGEO.

4 – Méthode

Pour construire la base permanente, le Pôle Ressources en lien avec le Pôle Urbanisme de l'AGORAH, ont élaboré un processus de remontée et de mise à jour de l'information au sein du système de gestion de base de données de l'agence. Ces données sont structurées et gérées selon des spécifications techniques pour garantir et faciliter leur partage et accessibilité (application des prescriptions de la COVADIS (Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée).

Ce processus peut être décomposé de la façon suivante :

- récupération auprès des collectivités, EPCI et bureaux d'études, les éléments constitutifs du dossier de POS ou PLU (données géographiques et textes) et des procédures de modification et révision ;
- numérisation en continu des modifications des documents d'urbanismes au sein de la base de données ;
- stockage des documents de modifications sur un serveur externe en vue d'une diffusion programmée de la base permanente sur Internet ;
- contrôle sur les données géographiques transmises par les communes ;
- homogénéisation de ces mêmes données géographiques pour les intégrer à la base permanente unique.
- contrôle qualité sur l'ensemble de la base de données.

A noter qu'un des objectifs de cette base permanente des POS-PLU pourrait être une diffusion sur PEIGEO, afin d'en favoriser l'accessibilité au plus grand nombre.

5 – L'équipe projet

En interne, une équipe projet a été constitué pour atteindre l'objectif de constitution de cette base permanente :

Annélyne MARIAYE, chargée d'études Planification Urbaine au sein du Pôle Urbanisme de l'AGORAH, pour le lien avec les communes, la coordination et le pilotage de la mission.

Les membres du Pôle Ressources: Lydie SERVEAUX, Ludovic LE PONTOIS et Benoît PRIBAT, pour le travail technique de mise à jour en continu et le projet de diffusion sur la plateforme PEIGEO.

Au 31 décembre 2014, la base permanente comportait 20 des 24 communes de l'île. Les quatre communes restantes nécessitent des travaux de consolidation de la donnée géographique. Aussi, la mise à jour de la base permanente des POS-PLU se poursuivra en fonction des évolutions des documents d'urbanisme en vigueur.

dates clés

Mars – mai 2013 : Entretiens avec les 24 communes ;

29 septembre 2013 : Diffusion du courrier tripartite de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général à l'ensemble des mairies et aux Etablissements Publics de Communauté ;

13 août 2013 : Réunion technique de présentation au groupe technique (DEAL, Conseil Régional, Conseil Général) ;

10 octobre 2013 : Session de présentation à la Communauté d'Agglomération du Sud et à ses communes membres ;

28 octobre 2013 : Intervention au Comité Technique du SAR ;

5 novembre 2013 : Session de présentation à la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud et à ses communes membres ;

10 décembre 2013 : Session de présentation à la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest et à ses communes membres ;

Mise à jour de la base équipements

1 – Contexte

Dans le cadre de ses travaux d'observatoires, et pour accompagner notamment l'étude sur les « Portraits de quartiers », l'AGORAH a lancé en novembre 2013 une nouvelle mise à jour de sa base équipements créée en 2001 et réactualisée une première fois en 2005.

2 – Méthode

Une réflexion a été menée afin d'adapter la nomenclature de 2005 aux nouveaux besoins. Ainsi, les 9 thèmes principaux ont été maintenus et 85 sous-thèmes ont été définis contre 82 pour la base de 2005, le but étant de faire un recensement, le plus exhaustif possible, des équipements publics et des établissements recevant du public (ERP), présents sur le territoire réunionnais.

L'évolution de la nomenclature a pu se faire grâce aux choix actés lors du Comité Technique du 19 novembre 2013. Ce travail d'actualisation sous-entend en effet une collaboration avec les collectivités et les différents partenaires afin d'échanger les données et ainsi faciliter le travail de mise à jour.

Pour cette deuxième réactualisation, l'AGORAH va à la rencontre des collectivités, principalement des communes, afin de recenser, avec les services concernés, les nouveaux équipements mais aussi pour s'assurer du maintien des équipements recensés en 2001 et 2005. Enfin, un travail de terrain est effectué pour vérifier les localisations incertaines. Des pistes partenariales ont également été envisagées. Ainsi, l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS OI), fournit des données concernant les équipements sanitaires et sociaux, l'Agence Régionale de l'Energie de La Réunion (ARER) pour l'énergie, la CINOR pour le traitement des déchets et les transports, l'Aviation Civile pour les emplacements des héliports et hélistations.

Cette mise à jour sous-entend la représentation spatiale des équipements sur des supports cartographiques grâce à une méthode de détourage. Ces éléments cartographiques permettent de se rendre compte mais aussi d'avoir une vision d'ensemble des implantations des différents types d'équipements sur le territoire. Ainsi, des plans de situations sont produits sur l'ensemble de La Réunion pour faciliter la collecte d'informations en commune.

En collaboration avec le Pôle Habitat, le Pôle Ressources de l'AGORAH a mis en œuvre une version actualisée de la base de données, facilitant la saisie de l'information tout en limitant au maximum les possibilités d'erreurs de saisies. Comme pour la base permanente des POS-PLU, le Pôle Ressources participe à la mise à jour permanente de cette base des équipements. Concrètement il s'agit d'intégrer les modifications, de créer ou de supprimer un équipement dans la nouvelle base suite aux remontées d'informations effectuées par le Pôle Habitat.

3 – Actions réalisées

L'AGORAH a commencé sa phase de test sur les trois communes de la CINOR, à savoir Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Cette mission se poursuivra en 2014 sur l'ensemble du territoire Réunionnais.

Aperçu de la base permanente des équipements :

- sur la commune du Port.

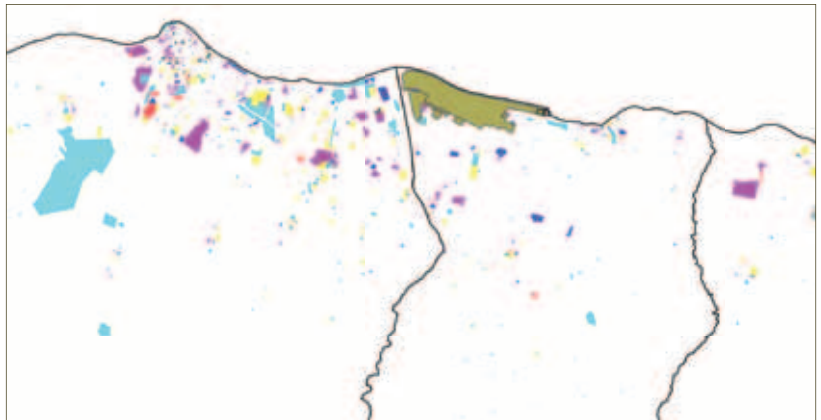

- et sur le territoire de la CINOR.

De haut en bas:

Nouvelle école de Ravine-Blanche.

L'hôpital de Bellepierre.

Le Port de Sainte-Rose.

Développement d'une expertise sur l'approche paysagère de la Trame Verte et Bleue

1 – Contexte

Dans le programme de travail 2013, un nouvel axe avait été identifié sur la thématique de l'Ecologie du Paysage : « expertise sur l'approche paysagère de la Trame Verte et Bleue (TVB) ». Celle-ci a été menée conjointement au projet de recherche doctoral engagé en 2012 par l'agence.

Dans le cadre partenarial, les missions privilégiées étaient :

- Concevoir et réaliser une formation « paysage et continuité écologique » pour les porteurs de PLU Grenelle dans l'objectif d'accompagner des acteurs de l'aménagement pour la prise en compte et l'intégration de ces problématiques dans le PLU ;
- Développer une approche paysagère des continuités écologiques, pour améliorer l'appréhension et la prise en compte de ces enjeux sur la base de l'atlas des paysages, des cartes existantes (E. LAGABRIELLE, étude CETE méditerranée) et des textes réalisés pour l'atlas des paysages ;
- Développer une approche paysagère des habitats littoraux de la région Ouest.

Continuité écologique autour de la Rivière des Galets vue de Sans-Souci.

Ébauche de visualisation des trames vertes et bleues / Chemin de Ceinture.

2 – Les actions réalisées et les perspectives 2014

2. A. Formation « Paysage et Continuité écologique »

Le projet de recherche doctoral, qui porte également sur le thème de l'Ecologie du Paysage, en étant à son commencement, il a donc été décidé d'organiser des formations d'acteurs à partir de 2014.

L'AGORAH a proposé pour l'année 2013 de réaliser des conférences ayant pour but de présenter l'outil TVB et l'avancement des travaux de recherche.

Une première conférence fut réalisée le 15 mai 2013 dans le cadre du forum des jeunes chercheurs, à l'Université de Saint-Denis. Cette dernière s'intitulait : « la TVB, une adaptation de l'aménagement du territoire, valorisant le paysage en faveur de la conservation de la biodiversité face aux changements sociétaux et climatiques ». Dans un premier temps, les définitions du concept de la TVB par le Grenelle de l'environnement et de ses composantes furent présentées. Puis dans un second temps, l'avancement de la mise en œuvre de cet outil d'aménagement du territoire à La Réunion fut exposé. Enfin, cette conférence s'est terminée par la présentation des grands objectifs du projet de recherche auquel participe l'agence.

L'AGORAH a choisi le thème de la TVB comme fil conducteur en 2014, de ses productions et de ses animations des réseaux d'acteurs. Dans le cadre du 22ème anniversaire de l'agence, le thème de la Trame Verte et Bleue pourrait ainsi être choisi comme sujet principal de l'évènement. Différents sujets d'études, en lien avec les compétences développées au sein de l'agence, ont pu être identifiés dans le cadre d'un travail collectif avec l'équipe. Une note de cadrage fut rédigée pour chaque sujet afin de définir le contenu des rendus envisagés (études, plaquettes et prospectus) et d'obtenir une première ébauche de plan des divers ateliers et tables rondes pouvant être mis en place.

Cette réflexion interne fédératrice du groupe a pour objectif d'être poursuivie en 2014 pour en permettre la mise en œuvre concrète.

Afin de prendre connaissance des expériences des autres pays sur cette thématique, l'AGORAH a également participé au Congrès Européen de l'Ecologie du Paysage qui s'est tenu à Manchester en septembre 2013. Cette manifestation, qui s'organise tous les deux ans, regroupe l'ensemble des professionnels spécialisés dans le domaine. Cette année, le congrès a réuni près de 330 spécialistes. Des décideurs, des chercheurs, des institutions, des professionnels, des associations environnementales, des chercheurs et des doctorants étaient présents. Ce congrès a permis de présenter les différentes évolutions des paysages européens. Il a également montré comment les programmes de recherches et les projets en « Ecologie urbaine », au stade de l'expérimentation, peuvent apporter des réponses aux acteurs en charge de la planification territoriale de la TVB. Organisé sous forme de plénières, de conférences-débats, d'ateliers thématiques, de journées de terrain et de sessions de présentations de posters, ce congrès a permis de prendre connaissance des différents travaux en cours et à venir.

L'AGORAH a réalisé une présentation du projet de recherche en lien avec l'« Approche paysagère de la Trame Verte et Bleue » qu'elle développe. Dans ce cadre, un poster a été réalisé. Ce dernier synthétisait les objectifs du projet et l'avancement de la mise en œuvre de la TVB à La Réunion.

Suite à ce colloque, un compte-rendu des projets de recherche et des opérations d'aménagement fut rédigé par l'AGORAH. Les différents retours d'expériences et projets exposés lors de ce colloque donneront lieu à une présentation par l'AGORAH au cours de l'année 2014.

2. B. Approche paysagère des continuités écologiques

Une réunion technique organisée le 18 mars 2013 a permis d'élaborer le cahier des charges synthétisant les attentes de la DEAL sur cette étude.

Dans ce cadre, l'AGORAH a proposé de réaliser cette approche paysagère en deux parties :

- Par une analyse documentaire des différentes études réalisées localement et nationalement. Cette analyse s'est concrétisée sous la forme d'une plaquette qui présente les concepts de Paysage et de TVB, leurs origines, la synergie possible pour une meilleure mise en œuvre de cet outil d'aménagement et l'avancement de sa mise en œuvre à La Réunion.
- Puis, une analyse paysagère de certaines continuités écologiques est envisagée. Des sites d'études ont été définis dans chacune des microrégions pour identifier les composantes paysagères qui se déclinent le long de ces continuités écologiques, selon la méthode développée par l'Atlas des paysages. Ce travail d'analyse a commencé sur le secteur Ouest de l'île en 2013 et doit se poursuivre en 2014, notamment sur le secteur Est.

Des blocs diagrammes seront réalisés en 2014 afin de synthétiser les interactions entre ces espaces de continuités écologiques et les paysages associés.

2. C. Approche paysagère des habitats littoraux de la Région Ouest

L'AGORAH propose de réaliser cette approche paysagère par :

- une analyse paysagère visant à décrire l'insertion paysagère des habitats naturels dans le milieu urbain. Dans ce cadre, différentes sorties de terrain furent réalisées sur Saint-Paul en 2013 :
  - deux prospections de la Ravine BERNICA en février 2013
  - une prospection de la Ravine de LA PLAINE en avril 2013
  - deux autres prospections à l'échelle du bassin versant de Saint-Paul au mois de décembre 2013

  En parallèle de ces prospections de terrain, un travail d'enquêtes a également été mené (voir ci-après). Cette analyse paysagère devrait se finaliser au premier semestre 2014.
- la réalisation d'une lecture paysagère dynamique qui vise à tracer l'évolution des paysages selon les photos de l'observatoire du paysage de la DEAL et de celles prises lors des différentes prospections de terrain. Ce travail entamé en 213 doit se poursuivre en 2014.
- Afin d'identifier les usages des habitants du territoire Ouest, un travail d'enquêtes de type sociologique a été mis en place. Celui-ci vise à recueillir la représentation des paysages auprès de la population résidente. Pour cela, un questionnaire d'une trentaine d'items fut élaboré afin d'interroger les habitants sur leur vision du quartier, leur représentation des espaces naturels environnants et leur fréquentation du territoire.

Ce travail a débuté en juillet 2013. A cette occasion, une quinzaine de personnes a été interrogée. Les résultats de ces premières enquêtes seront traités au début de l'année 2014 avec l'aide du laboratoire CREGUR, partenaire du projet de recherche. La réalisation d'une carte des usages du territoire est prévue par l'AGORAH au cours de l'année 2014.

- L'organisation d'ateliers participatifs avec les acteurs est envisagée pour recenser les différents projets existants et projetés sur le territoire. Préalablement à la mise en place de ces ateliers participatifs, des réunions de présentation du projet de recherche et des objectifs du travail d'enquête furent organisées : le 6 mai 2013 avec la direction de l'AD2R, le 9 juillet 2013 avec les animateurs territoriaux de la zone OUEST et enfin le 29 juillet 2013 avec les animateurs territoriaux de la zone EST. L'AGORAH a également rencontré dans le second semestre 2013, l'Association Développement Rural Réunion (AD2R), principal interlocuteur qui accompagne les communes pour le développement du territoire des Hauts. Suite à ce travail préparatoire, il est donc prévu d'organiser les ateliers participatifs au cours du second semestre 2014.

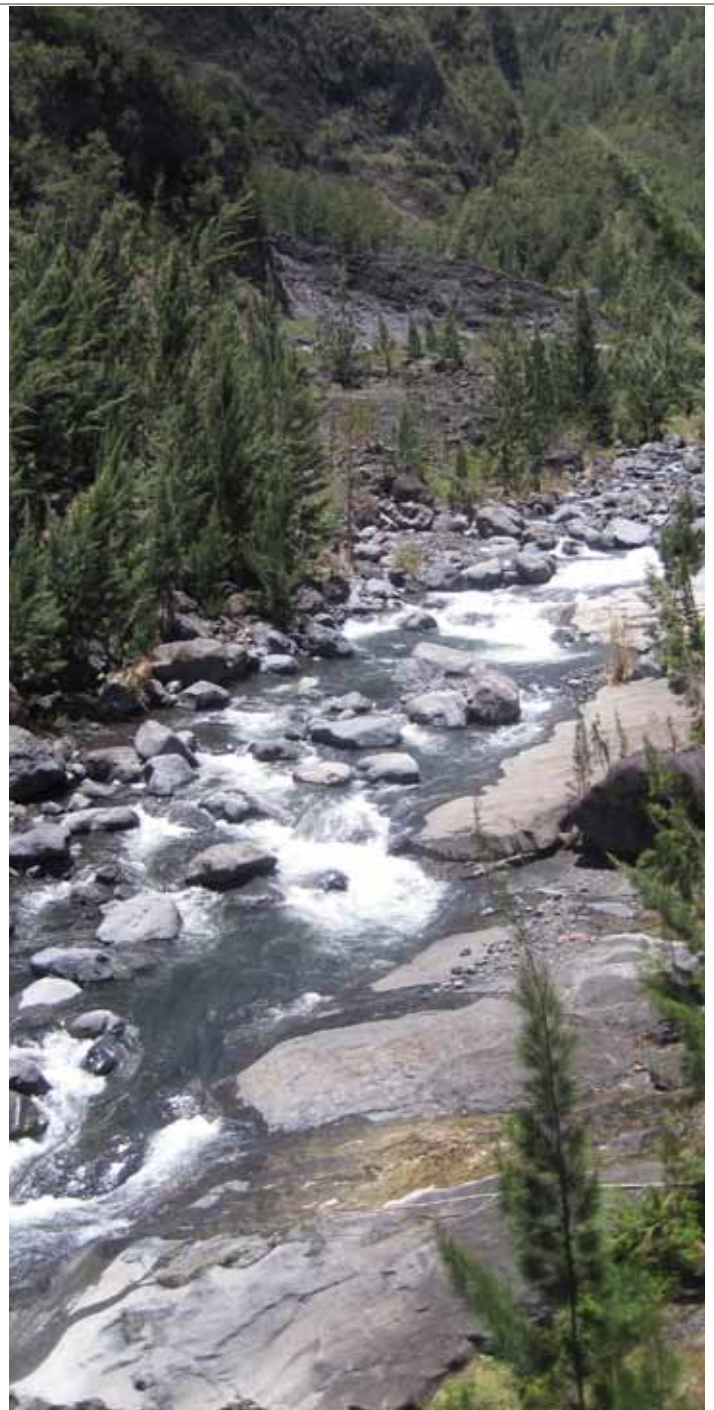

Ravine Fleurs Jaunes / Salazie.

Analyses et expertises des **dynamiques d'urbanisation**

Dynamiques d'urbanisation : mesure de l'espace urbanisé et de ses évolutions

1 – Contexte

Depuis 2003, l'AGORAH anime un groupe de réflexion autour des dynamiques d'urbanisation, le groupe « étalement urbain ». En 2013, l'une des missions principales du groupe était d'analyser une nouvelle tache urbaine 2011 (produite par la DEAL) et de mesurer les évolutions par rapport aux mesures antérieures (1997 – 2003 – 2008).

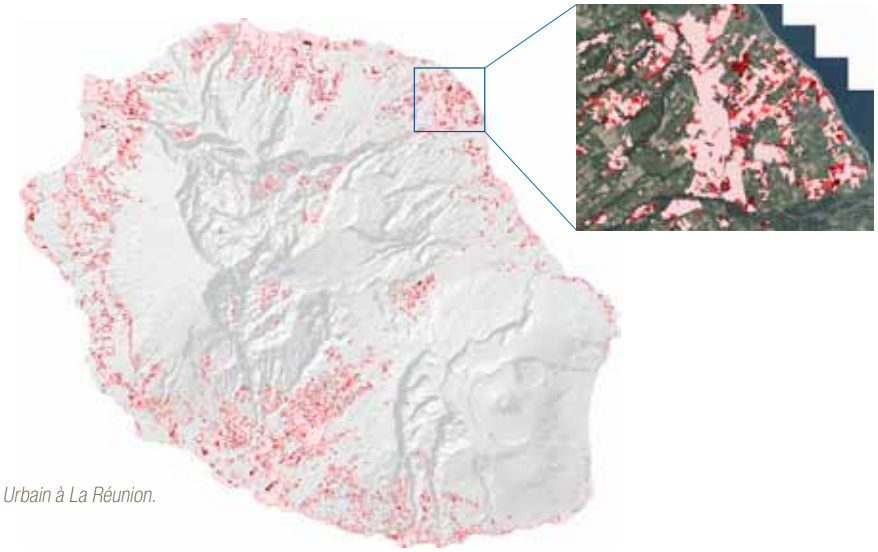

L'étalement Urbain à La Réunion.

2 – Méthode

Cette production est tributaire de la livraison de la BD TOPO de l'IGN qui a eu lieu en août 2013 ainsi que des traitements SIG effectués par la DEAL. Parallèlement, l'AGORAH et la DEAL ont effectué un travail commun de réécriture de la méthode de la tâche urbaine. Une première version de la donnée a été transmise par la DEAL à l'AGORAH mi-octobre 2013 sur la base de cette méthode concertée. La méthode théorique constituée de plusieurs filtres est la suivante :

- filtre 1 :
  sélection des couches de la BD Topo regroupant les classes suivantes :
  bâti indifférencié › bâti remarquable › bâti industriel › construction légère ;
- filtre 2 :
  création d'une zone tampon de 20 m autour des bâtiments ;
- filtre 3 :
  intégration des surfaces d'activités à l'exception des activités suivantes à partir des PAI (Points d'Activités et d'Intérêt) : carrières, enceintes militaires, golfs, sites classés et fermes photovoltaïques ;
- filtre 4 :
  suppression des poches isolées de moins de 5 bâtiments sauf si l'aire cumulée des bâtiments concernés est supérieure à 500 m² ou si le polygone intersecte une surface d'activité sélectionnée par le filtre 3 ;
- filtre 5 :
  suppression des trous (dents creuses) lorsque l'aire est inférieure à 1 ha.

La donnée produite par la DEAL a fait l'objet d'une analyse par le Pôle Ressources de l'AGORAH en comparaison avec les tâches urbaines précédentes, d'un contrôle par rapport aux différentes étapes de la méthode et de propositions par rapport aux évolutions des sources utilisé pour sa constitution. Cette analyse a permis de mettre en évidence de nouveaux points à prendre en compte et ainsi d'affiner la méthodologie initiale.

Un groupe « étalement urbain » se réunira en 2014, une fois la version définitive de la tâche urbaine transmise par la DEAL. L'AGORAH produira par la suite un rapport d'analyse de cette donnée. Ce nouvel état de l'urbanisation doit constituer « l'état zéro » du Schéma d'Aménagement Régional sur lequel seront produits les indicateurs de densité « horizontale » liés à la compacité du bâti (zone dense, étalée, dispersée).

Évolution du bâti entre 2008 et 2011 - Quartier d'affaires de La Mare.

Accompagnement pour la mise en œuvre du dispositif FRAFU

1 – Contexte

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) a été mis en place en 1994, conformément aux objectifs du SAR de 1995, pour privilégier la densification des villes, la structuration des villes, la structuration des bourgs et rééquilibrage du territoire (au profit du Sud et de l'Est).

2 – Objectifs

L'objectif est d'aider les communes et les opérateurs à produire des terrains aménagés, en vue de favoriser la construction de logements sociaux. Ceci grâce à la réalisation d'équipements primaires (station d'épuration…) et secondaires (réseaux d'eau potable, d'eau usée…) pour permettre de mieux répondre aux besoins de production de logements et aux retards en équipements structurants « eau et assainissement ».

Ce dispositif associe les trois partenaires institutionnels que sont l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, auxquelles s'ajoute l'Union Européenne.

Interventions du FRAFU entre 2007 et 2013.

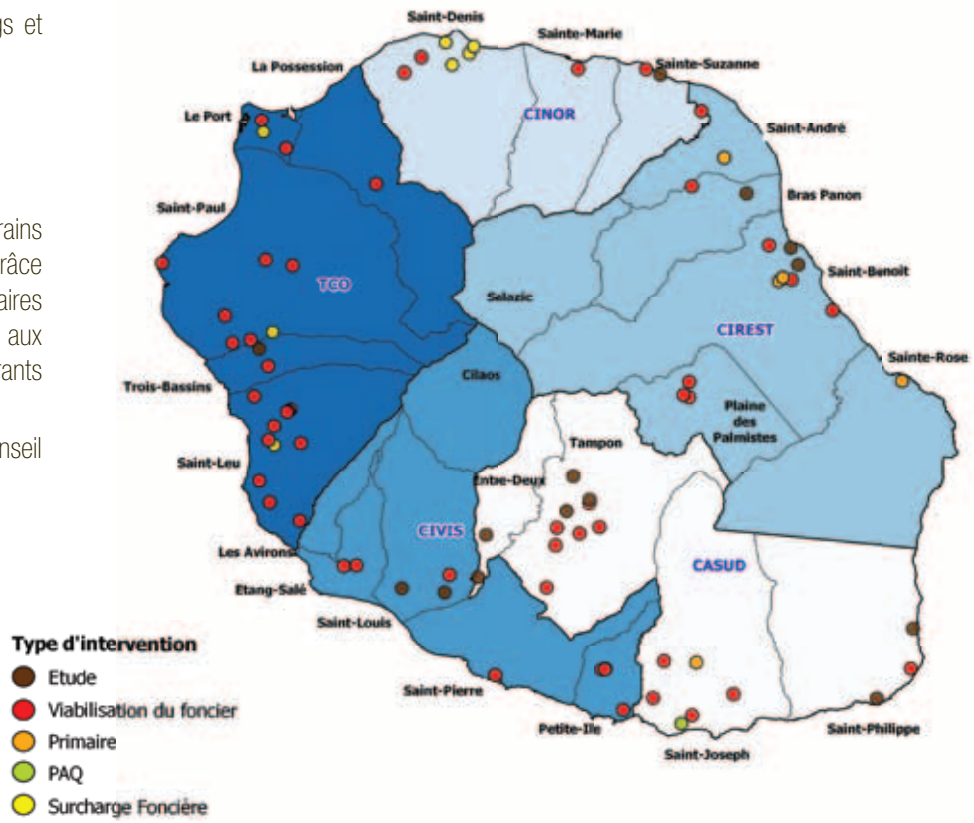

3 – Réalisations en 2013

L'AGORAH a participé à 4 Comités Techniques « Eau/Aménagement » en 2013 en présence des représentants de la DEAL, le Conseil Régional et la DAAF. Avant chaque comité, une réunion préparatoire est fixée entre la DEAL et l'AGORAH.

Le traitement des dossiers-projets est organisé en trois temps, à l'instar des dossiers de LBU (Ligne Budgétaire Unique) selon une démarche dynamique de programmation (DDP) :

- La recevabilité : le projet est suffisamment conforme au SAR pour être étudié de plus près. Les critères d'éligibilité sont respectés ;
- La prise en considération : correspond à une pré-programmation permettant l'accès à la programmation de l'année en cours, le projet doit être au stade Avant- Projet (AVP) ;
- La programmation : le projet est programmé et bénéficie de la subvention. L'opération est au moins au stade de Projet de Dossier de Consultation des Entreprises (Pro-DCE), les travaux devant démarrer dans les 12 mois qui suivent la signature de la convention. Une subvention ne peut être considérée comme acquise qu'au stade de programmation.

Les bénéficiaires du FRAFU-AVS (Aménagement à Vocation Sociale) peuvent être :

- Les collectivités locales et les groupements de collectivités locales ;
- Les sociétés d'économie mixte ;
- Les maîtres d'ouvrages de construction de logements aidés par l'Etat.

Pour ce faire, l'AGORAH a produit tout au long de l'année, une analyse globale des dossiers FRAFU et de leurs impacts sur le territoire, ainsi qu'un document d'aide à la décision de subvention, projet par projet.

Les productions de l'agence ont permis d'analyser les différents types de projets d'aménagement financés, en cohérence avec les orientations du SAR et des documents d'urbanisme des communes. Une fiche au format Excel a complété l'analyse cartographique en mettant à plat les éléments de programmation et notamment ceux qui sont nécessaires au calcul de la subvention.

1er Comité Technique Eau et Aménagement (CTEA)

Lors de ce premier comité technique, 7 dossiers mis en forme par l'AGORAH ont été présentés, pour 1631 logements aidés dont 24 en programmation :

- 2 dossiers en « Programmation « pour un montant total de 480 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS» ;
- 2 dossiers en « Prise en considération « pour un montant total de 3 380 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS» ;
- 2 dossiers en « Recevabilité « pour un montant de 21 487 834 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS».
- 1 dossier en « Prise en considération « pour un montant total de 775 000 € au titre de la sous-mesure 2 du FRAFU «AVS», pour les réseaux primaires en lien avec une opération d'aménagement.

Le montant total de subvention est de 26 122 834,25 € dont **480 000 € en programmation.**

2è Comité Technique Eau et Aménagement (CTEA)

Lors du second comité technique, 17 dossiers ont été préparés, concernant 981 logements aidés, dont 647 en programmation :

- 1 dossier «Programmation» pour un montant de 336 828 € au titre de la sous-mesure 1 - études pré-opérationnelles :
- 10 dossiers en « Programmation « pour un montant total de 13 611 602 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS» pour la Viabilisation du foncier :
- 1 dossier en « Programmation « pour un montant total de 775 000 €, au titre de la sous-mesure 2 du FRAFU «AVS» pour les réseaux primaires en lien avec une opération d'aménagement :
- 5 dossiers en instruction «prise en considération» et 3 dossiers en instruction «recevabilité».

Le montant total de subvention est de 31 898 262 € dont **14 723 430 € en programmation.**

dates clés

01 Mars 2013 : 1er Comité Technique Eau et Aménagement ;

14 juin 2013 : 2ème Comité Technique Eau et Aménagement ;

13 septembre 2013 : 3ème Comité Technique Eau et Aménagement ;

29 novembre 2013 : 4ème Comité Technique Eau et Aménagement ;

3è Comité Technique Eau et Aménagement (CTEA)

Lors du troisième comité, 10 dossiers ont été préparés, concernant 617 logements aidés dont 260 en programmation :

- 1 dossier en « Prise en considération « pour un montant total de 237 750,40 € au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU - Etudes pré-opérationnelles ;
- 3 dossiers en « Programmation « pour un montant total de 5 248 500 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 3 dossiers en « Prise en considération « pour un montant total de 6 800 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 1 dossier en « Recevabilité « pour un montant de 260 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 1 dossier en « Programmation « pour un montant total de 775 000 €, au titre de la sous-mesure 2 du FRAFU «AVS», pour les réseaux primaires en lien avec une opération d'aménagement ;
- 1 dossier en « Prise en considération « pour un montant total de 1 430 000 € au titre de la sous-mesure 2 du FRAFU «AVS», pour les réseaux primaires en lien avec une opération d'aménagement.

Le montant total de subvention est de 14 751 250,40 € dont **6 023 500 € en programmation.**

4è Comité Technique Eau et Aménagement (CTEA)

Lors du dernier comité de l'année 2013, 7 dossiers ont été préparés, concernant 923 logements aidés dont 300 en programmation :

- 2 dossiers en « Programmation « pour un montant total de 455 230 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU - Etudes pré-opérationnelles ;
- 1 dossier en « Programmation « pour un montant total de 6 000 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 1 dossier en « Prise en considération « pour un montant total de 8 840 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 2 dossiers en « Recevabilité « pour un montant de 860 000 €, au titre de la sous-mesure 1 du FRAFU «AVS», pour la Viabilisation du foncier ;
- 1 dossier en « Programmation « pour un montant total de 775 000 €, au titre de la sous-mesure 2 du FRAFU «AVS», pour les réseaux primaires en lien avec une opération d'aménagement.

Le montant total de subventions est de 17 655 230 € dont **7 955 230 € en programmation.**

Etudes Habitat et Logement

1 – Contexte

Dans le programme de travail 2013 de l'AGORAH, cinq études concernant la problématique de l'habitat et du logement avaient été proposées :

- Potentiel de remises sur le marché de logements vacants.
- Potentiel de réhabilitation des logements sociaux.
- Caractérisation du parc locatif social : localisation, ancienneté, niveau de loyer, typologie,…
- Evolution du parcours résidentiel, comment concevoir le logement de demain en fonction des nouveaux modes de vie….
- Analyse du logement dans les zones de pastillage, de mitage.

Aucune n'a été validée en 2013, mais certaines pistes évoquées pourraient faire l'objet de mission dans le programme 2014 de l'AGORAH.

Afin d'apporter une expertise sur cette thématique, l'AGORAH a proposé la réalisation de fiches « Portraits de quartiers », pour accompagner les politiques de l'habitat des EPCI.

Dans le cadre de son second PLH 2011-2017, la CINOR a souhaité adhérer et missionner l'AGORAH, afin de réaliser 26 portraits de quartiers, 3 portraits communaux, et un portait intercommunal. L'objectif était de disposer de données d'observations quantitatives et qualitatives pertinentes pour suivre l'évolution de ces quartiers au regard de plusieurs thématiques et de poser les bases évaluatives des impacts du PLH sur le territoire.

2 – Méthode

L'AGORAH a proposé la construction d'une fiche type appelée « Portrait de quartiers » pouvant s'appliquer sur l'ensemble des périmètres définis par les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

L'objectif visé était de disposer de données d'observations quantitatives et qualitatives pertinentes, pour suivre l'évolution de ces quartiers au regard de plusieurs thématiques (démographie, parc de logements privés et sociaux, marchés immobiliers, dynamique de construction, développement économique, niveau

d'équipements, Schéma d'Aménagement Régional) et pour poser les bases évaluatives des impacts des PLH sur leur territoire.

Ce travail a été réalisé en premier lieu pour la CINOR en listant les indicateurs qui semblaient les plus pertinents, les visuels les plus parlants, et en indiquant l'ensemble des sources nécessaires à mobiliser, qu'elles soient internes à l'AGORAH (loyers privés de l'OLR, prix des transactions de l'OTIF, le niveau d'équipements tiré de la base équipements) ou disponibles chez les autres partenaires (données du recensement de l'INSEE, Répertoire du Parc Locatif Social et permis de construire de la DEAL, données sur l'emploi de la Maison De l'Emploi).

Le format retenu a été une fiche synthétique de deux pages regroupant les chiffres-clés identifiés sur chaque thématique avec, pour chaque donnée, la valeur à l'échelle du quartier, de la commune, de l'EPCI et de La Réunion. A la suite, plusieurs cahiers détaillés par thématique (sur l'habitat et les dynamiques de construction, sur le parc locatif social, sur le SAR ou encore sur le niveau d'équipements) viennent renforcer l'analyse en détaillant les données mentionnées dans la fiche synthétique. Ces différents cahiers peuvent être réalisés par l'AGORAH ou par d'autres partenaires. Ils sont considérés comme évolutifs en fonction des différents besoins et des nouvelles sources pouvant être disponibles au fil de l'eau.

Afin d'être au plus efficient dans cette démarche et de pouvoir généraliser cet outil sur l'ensemble de La Réunion, une base de données globale et unique a été construite avec un identifiant unique par quartier. A partir de là, un système d'automatisation a été conçu pour mettre à jour les fiches en choisissant le quartier souhaité dans un menu déroulant. Ce système va chercher directement les chiffres concernant le périmètre choisi pour mettre à jour la fiche et les cahiers détaillés. L'aspect qualitatif a été aussi retenu avec des commentaires pour chaque thématique réalisés.

Une mise à jour annuelle est envisagée pour l'ensemble de ces fiches.

Afin d'alimenter les fiches « Portraits de quartiers », le Pôle Habitat a fait appel au Pôle Ressources pour le croisement de plusieurs données géographiques et non géographiques.

Les analyses effectuées par le Pôle Ressources sont les suivantes :

- Caractérisation des espaces PLU dans et hors Zone Préférentielles d'Urbanisation par quartier IRIS ;
- Calcul des niveaux de densité par rapport au quota minimal inscrit au Schéma d'Aménagement Régional par EPCI ;
- Calcul de la densité logement par quartier IRIS ;
- Géolocalisation des fichiers « Loyer » et « RPLS » et croisement ;
- Concaténation de plusieurs bases de données (Sitadel, Perval, Base des équipements, Cadastre etc.) à l'échelle du quartier IRIS.

Ces analyses ont nécessité la mise en place de chaines de traitement sur le logiciel FME et l'utilisation en test d'un outil de géocodage. Les résultats de ces analyses ont été transmis au Pôle Habitat accompagnés de cartographies illustratives.

En 2014, l'AGORAH devraient poursuivre ce travail pour la CIVIS (travail initié en 2013) et pour la CIREST (programme de travail 2014). A terme, et dans le cadre de partenariats avec les EPCI, les études « Portraits de Quartiers » devraient pouvoir couvrir tout le territoire réunionnais et être actualisées annuellement.

55

Ressources et administration de données 57

- Expertise en Technologie l'Information et de la Communication et en système d'Information Géographique (SIG) 57
- Gestion et Animation de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO) 61
- Animation de la sphère géomatique 64

Accompagnement et information aux acteurs 65

- Communication / Valorisation de l'information 65
- Accompagnement des communes et EPCI dans le cadre de mise en œuvre du SAR et des problématiques ayant trait à l'aménagement du territoire 68
- Accompagnement et information des acteurs sur la continuité écologique 71
- Accompagnement des acteurs locaux des risques naturels 73

l'AGORAH centre de ressources, sur l'aménagement de La Réunion

56

Ressources et administration de données

Expertise en Technologie l'Information et de la Communication et en système d'Information Géographique (SIG)

1 – Contexte

Les systèmes d'information géographique sont des outils d'aide à la décision de plus en plus présents dans les réflexions stratégiques menées par les acteurs publics. Une maîtrise de ces outils de pointe permet à une agence d'urbanisme d'être plus efficace dans ces différentes expertises. Exploration, innovation et utilisation avancée des données et technologies de l'information géographique sont des facteurs clés de réussite pour l'AGORAH.

Pour valoriser ces compétences, il est également primordial de savoir bien communiquer en utilisant tous les outils et technologies de communication existants d'Internet à la 3D.

2 – Objectifs

L'équipe SIG de l'AGORAH avait pour objectif dans le programme de travail 2013, de monter en puissance sur des outils applicatifs de haute performance afin d'acquérir un niveau d'expertise dans l'analyse, le rendu et la gestion de données géographiques et satellitaires. Il s'agissait également de mettre en place des chaînes de production cartographiques fiable en 2D et en 3D.

Précisément, l'architecture serveur devait ainsi être réorganisée, consolidée et fiabilisée. Afin de répondre avec la plus grande réactivité possible aux besoins internes et externes et de permettre le travail en « mode projet ». Ce point devait aboutir à la réalisation d'une charte informatique interne. Un travail était attendu sur la consolidation et la mise à jour des bases de données de l'AGORAH vers plus de fiabilité, de sécurité et de performance, et assurer la montée en charge des bases de données internes.

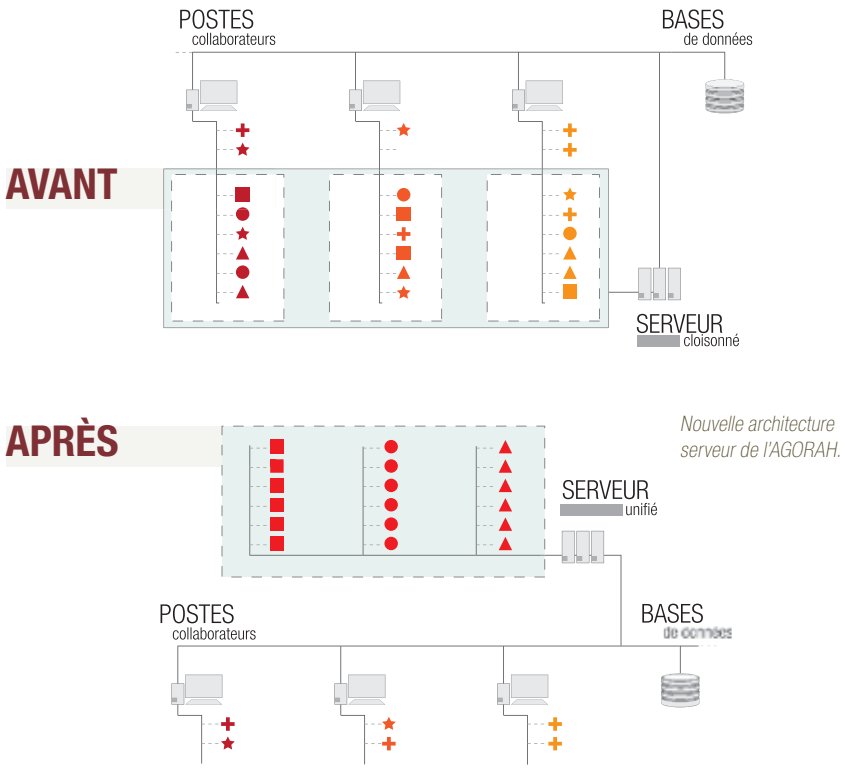

Concernant les moyens de communication de l'agence, les objectifs étaient d'équiper l'AGORAH d'un moyen de communication par visio-conférence et d'évaluer les possibilités d'évolution du site internet.

La réorganisation du serveur AGORAH et la montée en puissance sur les traitements cartographiques ont permis au Pôle Ressources d'alimenter les pôles thématiques en analyses SIG et cartographies. Cette mission support des observatoires est amenée à se développer en 2014 pour accompagner le développement programmé des différents observatoires.

3 – Maîtrise des nouvelles technologies et processus de traitement de l'information géographique

Deux axes de travails ont été identifiés pour atteindre les objectifs de l'année 2013 :

- L'optimisation des traitements cartographiques ;
- L'amélioration de la gestion et mise à jour des bases de données géographiques.

3. A. L'optimisation des traitements cartographiques

Grâce au logiciel FME acquis au cours de l'année, et sur lequel le Pôle Ressources a effectué une forte montée en compétence, l'AGORAH a pu augmenter sensiblement sa capacité de traitement de l'information géographique.

FME (Feature Manipulation Engine) est un ETL (Extract, Transform an Load) spatial. Il s'agit d'une technologie informatique intergicielle (comprendre middleware) permettant d'effectuer des synchronisations massives d'informations d'une base de données vers une autre. Selon le contexte, il est possible d'exploiter différentes fonctions, souvent combinées entre elles : « extraction », « transformation », « constitution » ou « conversion », « alimentation ». Le logiciel est utilisé dans tous les secteurs d'activités de l'information géographique : collectivités, industrie, services, producteurs de données, etc.

Concrètement, cet outil permet de créer des chaines de traitement en utilisant des connecteurs logiques et ceci dans et vers tous les logiciels connus du marché.

La faculté de ce type de logiciel permet de reproduire au besoin, des traitements cartographiques complexes et ainsi optimiser le traitement « classique » de l'information géographique et statistique.

Pour exemple, le Pôle Ressources a été fortement mobilisé pour le calcul des indicateurs du Schéma d'Aménagement Régional. L'AGORAH devait calculer plus de 10 indicateurs, avec une méthode qui a variée plusieurs fois en cours d'année, en fonction de l'expertise apportée par les groupes de travail du SAR. Des chaines de traitement FME ont été développées pour ces indicateurs, afin d'automatiser leurs calculs et permettre à tout moment une modification de méthode et la génération de nouveaux résultats.

Ces chaines de traitements ont ainsi été peu à peu généralisées pour toutes les analyses géographiques de l'agence.

3. B. L'amélioration de la gestion et mise à jour des bases de données géographiques

Suite à l'acquisition fin 2012 d'un serveur optimisé pour l'utilisation d'un Système de Gestion de Bases de Données (SGBD) de type PostgreSQL 9.0 couplé à une cartouche spatial PostGIS 2.0, l'AGORAH a pu améliorer l'exploitation de ses données internes et externes.

Ce nouveau système permet notamment de conserver l'historique de la donnée et de consulter son état à une date souhaitée. L'autre avantage est de garantir l'unicité et la sécurité des informations.

Concrètement, en 2013, de nombreuses données ont évolué de l'état de fichiers géographiques initialement stockés dans un dossier, vers une base de donnée unique centralisée et sécurisée. Durant l'année, des référentiels tel que les BD TOPO de l'IGN (1997, 2003, 2008 et 2011), les données cadastrales (octobre 2011, juin 2012 et janvier 2013, voire plus ancien concernant le parcellaire), les données MAJIC (2010, 2011, 2012) ainsi que les donnée IRIS de l'INSEE, ont migré vers ce nouveau serveur.

Les autres données inhérentes à l'aménagement du territoire, ont aussi été intégrées ; c'est le cas des données liés à l'observatoire des risques naturels tel que les couches PPR et aléas.

Des travaux importants ont également été menés dans la conceptualisation de schéma relationnel entre les données :

- soit en se basant sur des standards tels que ceux définit par la COVADIS (COmmission de VAlidation des Données pour l'Information Spatialisée), ce qui est le cas de la base permanente des POS/PLU. La méthode de travail ainsi que la structure de la base de données ont été définies pour permettre une historisation des zonages géographiques des documents d'urbanisme. L'historique des évolutions réglementaires des POS et des PLU est ainsi consultable depuis le 20 novembre 2011.
- soit en construisant un schéma relationnel, entre les équipes du Pôle Ressources et des pôles thématiques concernés, pour aboutir à une solution optimisée. Pour exemple, dans le cadre de la mise à jour de la base des équipements et suite à un changement de la nomenclature initiale, le Pôle Ressources et le Pôle Habitat ont pu mettre en œuvre une base de données facilitant la saisie de l'information tout en limitant au maximum les possibilités d'erreurs de saisies.

Sans en faire la liste exhaustive, plus de 400 données sont aujourd'hui présentes dans le système de gestion de base de données de l'AGORAH et ce chiffre est amené à croitre en 2014 avec la réactivation programmée de plusieurs bases de données.

4 – Acquisition des compétences en Télédétection

Historiquement, depuis sa création, L'AGORAH a su fédérer les acteurs de la sphère géomatique autour des différents sujets de l'information géographique.

Pour continuer à être ce lieu d'échanges, de partages et d'informations aux acteurs dans le domaine des SIG, il est important pour le Pôle Ressources de l'AGORAH de maîtriser toutes les composantes et de s'approprier un maximum d'outils dans le domaine de l'information géographique.

En 2013, l'AGORAH a participé à des formations et acquis des solutions logicielles sur les thématiques de la 3D et de la télédétection.

L'AGORAH entretient un partenariat étroit avec l'équipe de la Station SEAS-OI depuis son ouverture : en participant à une formation d'une semaine en novembre 2013 sur les techniques de télédétection Radar, (complémentaire à une précédente formation sur l'optique effectué en 2012) et en tissant des partenariats techniques.

Ces formations ont constitué une première approche de la télédétection et une initiation à l'utilisation de logiciels tel que Idrisi, Monteverdi et PolSar Pro, afin d'analyser des images Satellites et Radar. Plusieurs applications concrètes ont été abordées comme l'étude des changements d'occupation du sol et de caractérisation des parcelles en agriculture tropicale, l'étude de la déformation du sol due aux activités volcaniques du Piton de la Fournaise, la caractérisation de l'occupation des sols (naturels, agricoles et urbain) et la localisation des espaces inondés suite au passage du cyclone Haruna sur la ville de Tuléar à Madagascar en 2013.

Ce partenariat a permis à l'AGORAH d'acquérir des images satellites de très haute résolution sur plusieurs zones urbaines ainsi qu'une image SPOT 5 sur l'ensemble de La Réunion.

Un projet de partenariat AGORAH / SEAS-OI, concernant l'identification de la tache urbaine par détection satellitaire, devrait également voir le jour en 2014.

Station de télédétection SEAS-OI.

Mise en œuvre, Gestion et Animation de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO)

1 – Contexte

Le 13 décembre 2011, L'Etat, La Région et Le Département ont confié à l'AGORAH via une convention tripartite la mise en place de la Plateforme D'Echange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO).

L'année 2012 a été celle de la mise en œuvre technique de la plateforme, puisque L'AGORAH a lancé trois consultations pour la mise en œuvre de PEIGEO sur les volets suivants :

- Hébergement de la plateforme ;
- Identité visuelle ;
- Réalisation du site Internet/Extranet Lot 1 et 2.

Conformément au calendrier validé par le Comité de Pilotage, la plateforme PEIGEO est opérationnelle techniquement depuis février 2013 et disponible en ligne au www.peigeo.re.

Les géoservices mis en place à la fois pour le grand public et les professionnels permettent de répondre aux objectifs inscrits dans la convention tripartites Etat/Région /Département du 13 décembre 2011. Un travail supplémentaire sur l'aspect grand public de la plateforme a même été réalisé avec la mise en place d'un module 3D thématique.

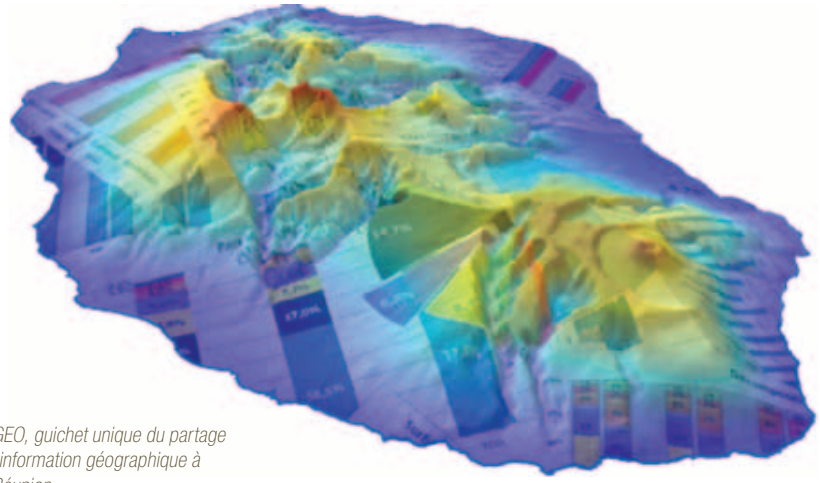

PEIGEO, guichet unique du partage de l'information géographique à La Réunion.

2 – Objectifs

PEIGEO a pour objectif d'être le portail de référence de l'information géographique à la Réunion et de proposer :

- Un catalogue complet des données géographiques disponibles à destination des professionnels avec la possibilité, pour les ayants-droit de les consulter et de les télécharger ;
- Un espace mutualisé de production et diffusion de données d'intérêt général et de référentiels (Cadastre, Fonds de carte IGN, documents d'urbanisme) ;
- L'accès pour le grand public à de l'information géographique thématique (Risques Naturels, Réglementaire, Informations Pratiques, etc.) sur le territoire de La Réunion ;
- Un ensemble de géoservices en ligne permettant notamment de partager des données et des cartes personnalisées en toute simplicité.

3 – Gouvernance

La gouvernance de PEIGEO est assurée par deux instances principales : le Comité de Pilotage et le Comité Technique de Suivi. L'AGORAH a organisé et animé ces instances gouvernantes.

Le Comité de Pilotage s'est réuni une fois le 9 avril 2013. Lors de ce comité de pilotage, le travail en cours sur PEIGEO a été salué par les élus du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat. Les membres du comité de pilotage ont toutefois conditionné l'inauguration de la plateforme PEIGEO à l'intégration des POS et des PLU en ligne.

Le Comité Technique de Suivi s'est réuni trois fois les 28 février 2013, 23 avril 2013 et 26 novembre 2013. Ces réunions ont notamment orienté le travail de l'équipe projet sur le volet POS-PLU et sur le financement de PEIGEO et ont permis de faire aboutir la réalisation de la charte d'adhésion de la plateforme.

Sur l'année 2013, plusieurs actions ont été réalisées qui aboutiront à l'inauguration de PEIGEO dans le courant de l'année 2014.

4 – Administration de la plateforme / Création

PEIGEO est une plateforme partenariale qui nécessite la contribution de chaque partenaire pour déposer les données produites par leur organisme. Une charte d'adhésion à la plateforme doit être signée par les partenaires pour accéder à l'espace professionnel.

L'AGORAH a créé dans cet espace professionnel un accès sécurisé pour les 14 partenaires de PEIGEO et assuré l'intégration de plus de 30 données d'intérêt général sur la plateforme.

Pour valoriser cette base de données en ligne, L'AGORAH a créé plusieurs applications cartographiques thématiques, dont la plus aboutie est celle des risques naturels. Cette application permet notamment pour un particulier de connaitre le pourcentage de prescription et d'interdiction sur sa parcelle. C'est l'un des objectifs de PEIGEO de permettre l'accès pour le grand public à de l'information géographique sachant que d'autres applications thématiques verront le jour dans l'année 2014.

C'est le cas notamment du géoservice de l'urbanisme en cours de développement par l'AGORAH, qui permettra aux professionnels d'accéder au règlement de leur document d'urbanisme depuis une fenêtre carte représentant leur zonage POS/PLU. Cette application est grandement attendue par les partenaires du projet et par toute les professionnels de l'aménagement du territoire à La Réunion.

Enfin, en 2013, l'AGORAH a pu d'une part, mener à bien le travail d'élaboration d'une charte d'adhésion pour PEIGEO et d'autre part, informer les communes de la démarche de diffusion des POS et des PLU sur la plateforme mutualisée.

5 – Animation / Communication

Pour accompagner le développement de PEIGEO, l'équipe projet de l'AGORAH a mis en place une synergie d'acteurs par des opérations d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement. Ainsi, l'AGORAH a organisé en 2013 deux formations mutualisées sur les principaux outils SIG existants :

Formation à l'utilisation de la plateforme PEIGEO le 20 mars 2013 à l'AGORAH ; cette formation a été assurée par des ressources internes.

Formation à l'outil d'extraction, transformation et chargement des données géographiques vectorielles et images FME du 20 au 24 mai 2013 à l'AGORAH. Cet outil a par la suite permis à l'AGORAH d'augmenter sensiblement sa capacité de traitement de l'information géographique et de gestion de ses bases de données.

De manière générale, ces formations mutualisées ont permis à l'AGORAH et aux partenaires d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine des SIG, pour une approche plus qualitative de l'information géographique et du métier de Géomaticien.

Par ailleurs, l'AGORAH a produit en 2013, une plaquette de présentation du projet PEIGEO. Cette plaquette a été largement diffusée aux partenaires et au réseau international de l'Agence (Océan Indien, FNAU, …).

Animation de la sphère géomatique

L'équipe projet PEIGEO a établi des liens avec les partenaires de la région Océan Indien qui s'investissent dans le partage et la mutualisation des systèmes d'information géographique. Ainsi, l'animation de la sphère géomatique s'est orientée en 2013 sur des actions de coopération régionale et interrégionales.

1 – L'INDG à Madagascar

L'AGORAH a participé, le 29 mai 2013, à l'Atelier sur L'Infrastructure Nationale des Données Géospatiales (INDG) à Madagascar. La station SEAS-OI avec qui la plateforme PEIGEO entretient un partenariat étroit se positionne comme fournisseur de données et apporte son expertise et son aide dans le traitement des images satellites.

L'AGORAH, via la plateforme PEIGEO a pu présenter un exemple régional et fonctionnel d'Infrastructure de Données Géographique. Ce déplacement à Madagascar a permis à l'AGORAH d'établir des contacts avec les collectivités locales et notamment l'agglomération d'Antananarivo et les ministères des infrastructures et de l'aménagement du territoire. L'AGORAH a pu recueillir les besoins en formation et conseil dans les domaines de l'information géographique à Madagascar.

2 – L'inauguration de GEOMayotte

L'AGORAH a également présenté la plateforme PEIGEO lors du Comité de Pilotage de l'inauguration de GEOMayotte le 08 octobre 2013. A cette occasion, l'équipe projet PEIGEO et l'équipe projet GEOMayotte ont pu partager leurs retours d'expériences et les informations susceptibles d'améliorer les deux plateformes régionales. Ces deux équipes entretiennent des liens étroits qui ont d'ores et déjà permis plusieurs avancées techniques et structurelles pour les deux plateformes régionales.

dates clés

02 février 2013 : la plateforme PEIGEO est opérationnelle techniquement au www.peigeo.re ;

20 mars 2013 : 1ère Formation des principaux partenaires à l'utilisation de la plateforme ;

09 avril 2013 : présentation de la plateforme en avant-première au Comité de Pilotage de PEIGEO ;

du 20 au 24 mai 2013 : formation puis acquisition du logiciel FME ;

28 mai 2013 : participation à l'INDG de Madagascar à Antananarivo ;

1er juillet 2013 : l'AGORAH reprend l'animation du site risquenaturels.re ;

03 juillet 2013 : Agrément du Comité Local de Suivi des fonds européens concernant le projet PEIGEO ;

5 septembre 2013 : réalisation du guide de la nouvelle arborescence serveur de l'AGORAH ;

08 octobre 2013 : participation à l'inauguration de GEOMayotte à Mamoudzou ;

18 au 22 novembre 2013 : formation à l'analyse spatiale et la télédétection à SEAS-OI ;

28 Novembre 2013 : présentation des bilans 2011-2013 et perspectives 2014 de PEIGEO lors du 3ème Comité technique de Suivi de PEIGEO.

Accompagnement et information aux acteurs

Communication / Valorisation de l'information

1 – Visioconférence

L'AGORAH a fait l'acquisition d'un système de visioconférence professionnel « polycom » permettant ainsi des communications de qualité à travers le monde entier. Il a permis à l'agence d'augmenter sa capacité de communication dans la zone océan indien mais également au sein du réseau des agences d'urbanisme.

En 2013, l'outil a notamment été utilisé pour la communication avec l'IGN et d'autres partenaires de l'AGORAH situé hors département.

2 – Sites Internet

L'AGORAH administre et alimente trois sites internet :

- www.agorah.com :
  le site internet de l'agence, vitrine des observatoires et des actualités de l'AGORAH ;
- www.risquesnaturels.re :
  un site thématique sur la gestion des risques naturels à La Réunion;
- www.peigeo.re :
  la plateforme d'échange de l'information géographique à La Réunion.

En 2013, le site www.risques-naturels.re a été largement modifié concernant son module de cartographique. L'objectif de cette évolution était de se baser sur les possibilités offertes par la plate-forme d'échange de l'information géographique PEIGEO.

La reprise et la préparation de la mise en œuvre du site www.risquesnaturels.re ont mobilisé l'Observatoire des Risques Naturels au premier semestre 2013, en collaboration avec le Pôle Ressources de l'AGORAH.

Un Comité Technique spécifique, organisé et animé par l'Observatoire, fut dédié à la présentation des différentes options de gestion du site envisageables, et à son articulation possible avec la plateforme PEIGEO. Cette réunion technique a permis de valider la mise en œuvre d'un nouveau module de consultation des données PPRn à l'échelle parcellaire sur le site www.risquesnaturels.re à partir de la plateforme PEIGEO, et certaines modifications liées à l'accès aux données cartographiques.

Pour ce dernier point, il s'agissait en particulier de simplifier les représentations cartographiques, et d'ajouter de nouvelles informations utiles et fonctionnalités en faveur de l'utilisateur (sauvegarde des cartographies, liens de téléchargement pour chaque règlement PPRn, précautions d'utilisation, renvois vers les documents officiels du site de la Préfecture, etc.).

L'ensemble de ces réalisations sur le plan numérique ont donné lieu, en amont, à un travail de collecte des informations requises et de vérification de leur dernière actualisation avant mise en ligne (derniers règlements PPRn en vigueur, planches cartographiques des « porter à connaissance » et des PPRn approuvés, informations acquéreurs locataires (IAL), état d'avancement des procédures PPRn par commune, etc.).

Depuis le 1er juillet 2013, l'Observatoire des Risques Naturels a également contribué, en étroite collaboration avec le Pôle Ressources, à la vérification systématique de la fiabilité des données PPRn transmises par la DEAL, en vue de leur mise en ligne sur le site internet.

Grâce à l'application mise en place en collaboration avec le comité technique des risques naturels, l'utilisateur accède aisément à l'ensemble des informations liées au PPR sur sa parcelle. L'application va au-delà d'une superposition classique de données géographiques puisque l'utilisateur peut connaitre le pourcentage d'interdictions et de prescriptions relatif aux risques naturels sur sa parcelle. Ainsi l'application est aujourd'hui largement utilisée par les professionnels de la thématique pour délivrer des avis.

Page d'acceuil du site PEIGEO.re.

3 – Vidéo 3D

La vidéo 3D est un moyen de communication très efficace pour mettre en valeur un territoire. C'est d'autant plus vrai à La Réunion, ou la mise en relief de l'île permet de mieux appréhender la topographie et les enjeux du territoire. En 2013, deux vidéo 3D de communication ont été produites par l'AGORAH pour La Région.

La première réalisation a été la présentation des actions régionales en matière de transports et déplacements.

La seconde vidéo 3D a été réalisée dans le cadre de la venue à La Réunion de Johannes Hahn, commissaire européen en charge de la politique régionale, pour la conférence des Régions Ultra Périphériques (RUP), le 15 novembre 2013. L'objectif était de valoriser les projets structurants du territoire en effectuant un tour de l'île virtuel. Les projets mis en valeurs ont été l'aéroport de Pierrefonds, la Route des Tamarins, l'Irrigation du Littoral Ouest, L'agrandissement du Port Ouest et La nouvelle Route du Littoral.

Aperçu 3D des infrastructures existantes et en projet sur le territoire de la CIVIS.

4 – Présentation de l'AGORAH dans le mensuel Eco Austral

Une présentation de l'AGORAH a été réalisée dans le mensuel Eco Austral du mois de Juin 2013.

Cette action de communication a permis de présenter les missions de l'agence en 2013 et de présenter les axes de travail de l'AGORAH ainsi que l'équipe.

Le magazine a présenté sur 16 pages :

- La gouvernance de l'agence ;
- L'équipe de l'AGORAH ;
- Les missions de l'agence, à savoir :
  - La planification urbaine
  - L'aménagement du territoire ;
  - La connaissance de La Réunion via les observatoires ;
  - Les outils de l'agence dont PEIGEO
  - Et les actions de coopérations régionales.

Accompagnement des communes et EPCI dans le cadre de mise en œuvre du SAR et des problématiques ayant trait à l'aménagement du territoire

1 – Contexte

De par ses missions transversales, d'animation du suivi de la mise en œuvre et évaluation du SAR, et d'une base permanente des POS/PLU, l'AGORAH a été sollicitée par le Conseil Régional pour accompagner la SPLA MARAINA, dans sa mission d'appui à la mise en œuvre de projets urbains. L'AGORAH est intervenue sur cette mission sur le plan de l'expertise SIG. Cette mission est une démarche expérimentale de prospection foncière en anticipation des stratégies de projets de territoire. En effet, le SAR identifie des espaces urbains à densifier et des espaces d'urbanisation prioritaires. Ces espaces devant être traduits au sein des documents d'urbanisme, il s'agissait d'accompagner les communes dans l'identification de terrains dont la potentialité foncière est reconnue pour l'atteinte des objectifs du SAR.

Dans une première phase, la méthodologie a été élaborée et expérimentée sur deux communs tests.

Cette méthodologie a été affinée dans un second temps puis proposée aux communes restantes. L'objectif de la SPLA MARAINA étant d'apporter un appui à la mise en œuvre opérationnelle aux projets urbains.

Des comités de suivi avec la Région et la SPLA MARAINA se sont tenus les 14 août, 19 septembre et 21 octobre 2013.

Analyse des espaces urbains non-consommés dans la zone préférentielle d'urbanisation du SAR / Saint-Pierre.

2 – Actions réalisées

La méthodologie, affinée en comité technique, a consisté à l'identification des espaces libres au sein de l'espace urbain de référence, puis à la sélection par les communes de ceux jugés stratégiques pour en établir une analyse fine de leur potentiel (réseau viaire, assainissement...). Pour rappel, l'espace urbain de référence est constitué de l'ensemble des zonages U AU (Na Nb) des POS et de PLU des communes de La Réunion.

Les données de base ont été croisées et traitées en 7 étapes successives :

1. Extraction des zones AU et U des POS/PLU par rapport à la Zone Préférentielle d'Urbanisation (ZPU) du SAR ;
2. Mise en évidence des zones U et AU hors zonage « Interdiction » du Plan de Prévention des Risques (PPR) ;
3. Mise en évidence des zones U et AU hors de la tâche urbaine ;
4. Identification des parcelles bâties et non bâties via les données cadastrales ;
5. Croisement des espaces non consommés avec la vocation SAR ;
6. Regroupement des parcelles par identifiant unique puis suppression des parcelles bâties des espaces non consommés dont la surface est inférieure à 1 000m² ;
7. Regroupement des parcelles jointives dont la surface totale est supérieure à 3000 m² et calculs des surfaces ainsi obtenues.

Cette analyse a permis de produire et transmettre à la SPLA Maraïna une cartographie des espaces et de visualiser les parcelles concernées.

Les livrables fournis par l'AGORAH à la SPLA MARAINA ont été :

- une note méthodologique des traitements des données géographiques effectués,
- des jeux de cartographie d'identification des espaces libres
- des tableaux de données contenant des informations, notamment sur la surface globale de ces espaces pour la commune, la surface de ces espaces par « regroupement de parcelles jointives » et la surface des parcelles contenue dans ces espaces (totale et partielle).

Au cours du 2e semestre 2013, l'AGORAH est intervenu également lors des sessions de présentation de la méthodologie et des premiers résultats obtenus aux communes.

3 – L'équipe projet :

En interne, l'équipe projet pour la réalisation de cette mission était composée :

- D'une référente Pôle urbanisme en la personne d'Annélyne MARIAYE (Chargée d'études Planification Urbaine, référente Bas POS-PLU) ;
- De deux personnes du Pôle Ressources, Benoît PRIBAT et Lydie SERVEAUX pour l'analyse SIG et les rendus cartographiques.

14 août 2013 : 1e comité technique (Conseil Régional, AGORAH, SPLA MARAINA)

10 septembre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de l'Entre-Deux

19 septembre 2013 : 2nd comité technique

27 septembre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Sainte-Suzanne

3 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Salazie

4 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Saint-Louis

14 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de La Possession

15 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Saint-Paul

16 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Sainte-Rose

17 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Petite-Ile

18 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune du Port

21 octobre 2013 : 3e comité technique

23 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Bras-Panon

25 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Saint-Pierre

29 octobre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation aux communes de l'Etang-Salé et la Plaine-des-Palmistes

20 novembre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Sainte-Marie

22 novembre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Saint-Denis

26 novembre 2013 : Intervention à la réunion technique de présentation à la commune de Saint-Leu

dates clés

Accompagnement et information des acteurs sur la thématique continuité écologique

Afin d'accompagner les acteurs sur la thématique des continuités écologiques dans la planification urbaine, l'AGORAH a participé à différentes réunions d'acteurs : des ateliers participatifs, des réunions de suivis de projets et des programmes de recherches. Voici, suivant un ordre chronologique, un résumé des réunions réalisées et des sujets traités.

1 – Evaluation et analyse des projets opérationnels d'aménagement actuels ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement AEU (Approche environnementale de l'Urbanisme) à la Réunion et comparaison avec d'autre démarche existante

L'AGORAH a participé à l'analyse des offres de cette étude menée par l'ADEME, en février 2013.

2 – Programme de recherche PFP-RIO (Paysages des Franges Périurbaines – Représentations, Indicateurs, Outils)

Ce programme de recherche vise à valoriser et qualifier les paysages des franges urbaines à l'aide de descripteurs et d'indicateurs révélant la perception des populations et des acteurs de l'aménagement du territoire.

Au premier semestre 2013, le CREGUR a co-encadré un stage de Master avec l'équipe PFP-RIO dans le suivi d'une étude sur la perception des paysages en frange de la Ravine BERNICA à SAINT-PAUL. Ces travaux se déroulant sur le même site d'étude que le projet de recherche, l'AGORAH a été sollicitée pour accompagner ces travaux de recherches. A ce titre, furent réalisées deux sorties de terrain le 18 et le 25 février 2013, des réunions de travail le 8 janvier et le 19 mars, ainsi que la soutenance du mémoire de Master le 21 juin 2013.

Enfin, dans le cadre de leur programme de recherche, l'équipe PFP-RIO a sollicité l'agence pour la présentation d'un projet d'atelier Acteurs-Chercheurs à l'occasion d'une réunion qui s'est déroulée le 16 juillet 2013. Cet atelier devrait se tenir au cours du premier semestre 2014.

3 – Collège technique organisé dans le cadre du suivi du label ECOQUARTIER

Une première réunion, organisée par la DEAL le 19 février 2013, a permis de prendre connaissance de la démarche test de ce nouveau label. Des échanges ont eu lieu sur sa mise en œuvre au niveau local, notamment sur les travaux d'articulation avec le référentiel local QDR (Quartier durable Réunionnais).

Un second collège technique s'est déroulé le 9 avril 2013. Il avait pour objet d'analyser le projet BADERA de la commune de Saint-Joseph et de la SHLMR. Suite à la présentation des différents projets de construction et d'aménagement par l'équipe de maitrise d'œuvre, l'AGORAH a rédigé une analyse technique selon la grille d'évaluation QDR. Celle-ci fut présentée lors d'une réunion de délibération le 25 avril 2013.

4 – Etude paysagère globale sur les routes nationales de la Réunion

Maître d'ouvrage de cette étude, le CONSEIL REGIONAL a sollicité l'AGORAH lors d'un premier comité technique le 7 mars 2013. Le bureau d'études consultant a présenté le découpage du réseau routier en différentes séquences paysagères et les palettes végétales associées. Suite à cette réunion, l'AGORAH a remis un avis technique sur le choix des séquences et des essences végétales.

5 – Etude préalable d'identification et de cartographie des réseaux écologiques à la Réunion

L'AGORAH a été invitée en tant que personne publique associée à la journée d'ateliers organisée le 25 juin 2013 par la DEAL, et qui a permis de faire valider par les experts naturalistes la méthodologie proposée par les bureaux d'études consultants. Des cartes provisoires des réseaux écologiques furent également présentées afin d'améliorer les connaissances sur les thématiques des habitats terrestres, de la faune terrestre, des eaux douces et saumâtres ainsi que du milieu marin.

Des groupes furent formés pour analyser les propositions de cartes et une séance plénière a permis de faire la synthèse des quatre ateliers et ouvrir les discussions sur les résultats obtenus.

6 – La mise en place du SINP (Système d'information sur la Nature et le Paysage)

Le SINP répond à l'orientation stratégique « Développer, partager et diffuser la connaissance » de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et à l'axe 1 de la Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité (SRB) développée par la DEAL.

L'AGORAH a été invitée en tant que personne publique associée à la journée d'ateliers organisée le 5 décembre 2013 par la DEAL, et qui a permis de faire le point et échanger sur les différentes démarches de structuration et de mise à disposition des données Nature et Paysage aux niveaux local et national.

Accompagnement des acteurs locaux des risques naturels

L'un des objectifs centraux en cette deuxième année d'existence de l'Observatoire (2013), et dans un contexte temporel de préparation du futur Programme Opérationnel Européen (POE) FEDER 2014-2020, a été de conforter l'animation des instances de gouvernance de l'Observatoire, et d'accompagner les partenaires dans leurs projets liés à la connaissance des aléas naturels, ou à la prise en compte des risques considérés dans les politiques publiques d'aménagement.

1 – Etat d'avancement des actions inscrites au Schéma de Prévention des Risques Naturels (SPRN) de la DEAL :

Lors d'une réunion du Conseil Départemental de la Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM) en 2010, il a été décidé d'élaborer à un Schéma de Prévention des Risques Naturels (SPRN) à l'échelle du territoire réunionnais. Ce document de référence, sous la responsabilité des services de l'Etat à La Réunion et approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2012, offre un cadre règlementaire au programme d'actions défini et validé collégialement, suite à une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

La DEAL a souhaité que l'Observatoire des Risques Naturels apporte sa contribution, en 2013, afin de dresser un état des lieux des actions à engager depuis 2012. Au moyen d'un pilotage partenarial DEAL/AGORAH/Région Réunion, un cadre évaluatif quantitatif et qualitatif a été mis en place, sous la forme d'un tableau de suivi renseigné conjointement.

Au total, 54 actions ont ainsi été analysées en août et septembre 2013. Suite à plusieurs sessions de travail, un tableau de bord fut produit, en vue de la réunion du CDSCRNM qui devait initialement se tenir en septembre 2013. Cette réunion a finalement été reportée par les services de l'Etat en 2014.

2 – Sondage de recensement des projets R&D sur les risques naturels, pouvant émarger au futur POE FEDER 2014-2020 :

Afin d'accompagner les acteurs institutionnels en matière de préparation du futur POE FEDER 2014-2020, il a été demandé à l'Observatoire d'identifier les actions de recherche en cours ou à venir, relevant de la thématique des risques naturels, qui pourraient émarger au futur POE.

Un sondage a ainsi été réalisé par l'Observatoire à destination des acteurs scientifiques locaux afin de recenser ces projets, en août 2013. Les organismes contactés furent à la fois :

- Des laboratoires de recherche spécifiques (Unité Mixte de Recherche « Espace-Dev »),
- Des structures scientifiques fédératives comme l'Observatoire des Sciences de l'Univers de l'Université de la réunion (OSU-R), qui regroupe le Laboratoire GéoSciences Réunion (LGSR), le laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (OVPF), etc.
- Des établissements publics à caractère industriel et commercial, comme le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), ou administratif, comme Météo France.

Sur six projets communiqués, cinq projets relèvent spécifiquement de la thématique « adaptation au changement climatique et/ou de la prévention des risques naturels ». Ils concernent à la fois l'amélioration des connaissances scientifiques sur certains aléas naturels au fort potentiel d'endommagement (mouvements de terrain de grande ampleur dans les cirques, aléas côtiers, etc.), mais aussi la gestion des impacts de certaines catastrophes naturelles (cyclones).

Une session de travail inter-acteurs scientifiques a été organisée à l'initiative de l'AGORAH le 12 décembre 2013, afin de conduire une réflexion partagée sur les mutualisations possibles. Cette réunion a permis d'initier les premiers échanges quant à la définition et la mise en œuvre d'un projet de recherche appliquée, basé sur une analyse « intégrée », et regroupant un large panel d'acteurs scientifiques et techniques locaux compétents dans le champ des risques naturels. Lors de cette rencontre, l'AGORAH a bien été identifiée en tant que producteur de données sur le volet « potentiel d'endommagement de l'aléa / impacts socio-économiques » et en tant qu'espace fédérateur pouvant recenser, vulgariser et valoriser les échanges des scientifiques.

75

Rencontres Madagascar-Réunion de l'Industrie et du Développement Durable
(26 au 28 mars 2013) 77

Séminaire de rentrée des directeurs de la FNAU en Martinique
(28 au 30 octobre 2013) 79

la coopération régionale et inter-îles

76

Rencontres Madagascar-Réunion de l'Industrie et du Développement Durable (26-28 mars 2013)

Depuis son Conseil d'administration de juin 2011, l'AGORAH compte parmi ses axes de travail la coopération régionale et inter-îles. Elle a un savoir-faire dans le domaine de l'aménagement, concrétisé par différentes interventions dans les pays de la zone Océan Indien en 2012. C'est dans ce cadre que l'AGORAH a participé du 25 au 29 mars 2013 aux rencontres Madagascar-Réunion de l'industrie et du développement durable organisées par le Club Export et la Chambre de commerce et d'industrie France Madagascar (CCIFM), et avec l'appui de la Région Réunion.

Ces rencontres représentaient une opportunité d'échanger sur les enjeux stratégiques du développement durable et d'établir une collaboration sur la thématique de l'aménagement et du développement durable. De nombreux contacts ont été pris avec les responsables malgaches de l'aménagement, afin de développer des pistes de collaboration entre nos deux îles.

A l'initiative de la Vice-Primature malgache en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT) et en partenariat avec l' « UN HABITAT [1] » . Cette manifestation entrait dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire et de la Politique Nationale de l'Habitat. L'AGORAH a ainsi été sollicitée par la Vice Primature Malgache en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour accompagner la mise en œuvre de son Observatoire de l'Aménagement et a proposé lors de ces échanges, l'organisation d'une conférence au niveau de l'Océan Indien sur les thématiques liées à l'aménagement du territoire.

La présidente de l'AGORAH et le Vice-Premier Ministre en charge du développement et de l'Aménagement du Territoire ont affirmé leur volonté commune de développer ce partenariat et ont retenu les deux actions précédemment citées comme prioritaires. Il s'agissait pour les intervenants d'y présenter des retours d'expériences internationaux en matière d'aménagement et de développement durable qui puissent alimenter la réflexion stratégique et opérationnelle de la VPDAT (stratégie et planification, politique de la ville, prise en compte des problématiques socio-économiques et environnementales, exemples de gestion intégrée, etc.).

1 UN Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), également appelé ONU-Habitat, est une agence spécialisée de l'ONU, créée en 1978 et dont le siège est à Nairobi, au Kenya. Son but est de promouvoir des villes au développement durable, et la résorption de l'habitat indigne.

L'AGORAH s'est attaché plus particulièrement à :

- Présenter le contexte des risques naturels à La Réunion, et l'Observatoire des Risques Naturels en tant qu'outil partenarial d'évaluation et d'aide à la décision en matière de prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire ;
- Exposer des retours d'expérience sur les mesures structurantes et outils de gestion «intégrée» des risques naturels et de l'aménagement à La Réunion, avec un focus sur quelques initiatives locales opérationnelles illustrant cette prise en compte intégrée.

Ouverture du 1er Forum National Urbain en présence de la Présidente de l'AGORAH.

Centre-ville d'Antananarivo.

Séminaire de rentrée des directeurs de la FNAU en Martinique du 28 au 30 octobre 2013

A l'invitation de l'ADUAM, le séminaire de rentrée des Directeurs des agences d'urbanisme s'est déroulé en Martinique du 28 au 30 octobre 2013. Une vingtaine d'agences d'urbanisme avait répondu à l'appel, moment fort du réseau FNAU.

Dès la première rencontre des agences au Conseil Régional de La Martinique, les trois agences ultra marines, (Guyane, La Martinique et La Réunion), ont fait percevoir toute la complexité des enjeux de leurs territoires, leurs spécificités et leur volonté de représentativité dans le cadre d'action français (y compris dans le développement de coopérations avec leurs pays voisins).

Plusieurs visites de projets martiniquais ont permis d'échanger sur les différentes pratiques et sur les complémentarités d'expériences.

- les quartiers de Fort-de-France au travers des défis de rénovation urbaine et de la lutte pour la défense de la dignité humaine – GIP II Fort de France 2020 ;
- Le Nord de l'île présentant le projet urbain et culturel de St-Pierre : ville martyr, ville habitée, ville patrimoniale, à la recherche d'une renaissance intégrant les risques naturels inhérents à la montagne Pelée.

Enfin, le temps d'échange sur les enjeux du réseau a pu mettre en exergue l'approche prospective des territoires ultramarins avec des enjeux posés par la recherche de nouveaux modèles économiques ou touristiques, en lien avec les patrimoines bâtis, naturels et immatériels.

Visites autour des problématiques d'ubanisme spécifiques à la Martinique.

Session de travail des directeurs d'agence.

Évènementiels 83

- 34ème rencontre nationale des agences d'urbanisme / 11-13 septembre 2013 83
- Journée « Route Libre » sur la Route des Tamarins / 17 novembre 2013 85
- 2èmes Assises Nationales des Risques Naturels / 2 et 3 décembre 2013.....85
- Forum des projets urbains..... 86
- Réunion des référents communaux « risques naturels » / 22 mai 2013 86
- Assises nationales du foncier : La rareté, une légende foncière ? 87
- Premières Rencontres Nationales de l'Urbanisme Durable /13 novembre 2013.....87

Formation / Visite 88

- Formation École de Ponts : « Les observatoires : repérer et analyser un marché local de l'habitat »..... 88
- Visite de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Ravine Blanche.....89
- Formation POLMAR Terre à la Réunion.....89

Ateliers participatifs 90

- Projet Descartes du TCO..... 90
- Ateliers du PLH de la CASUD 90
- PCET du Conseil Général, atelier habitat social 90

les participations de l'agence et relations extérieures

02

Participations de l'agence et relations exterieures

Évènementiels

1 – 34ème rencontre nationale des agences d'urbanisme à Amiens 11, 12, 13 septembre 2013, sur le sujet des campagnes urbaines

La rencontre annuelle des agences d'urbanisme est l'occasion pour l'AGORAH d'échanger avec ses homologues de métropole sur des problématiques d'aménagement, d'assister à des tables rondes, ateliers « métiers », « visite », « débat » sur des sujets qui interpellent un grand nombre d'acteurs du monde de l'urbanisme et de l'aménagement. En septembre 2013 à Amiens celui des campagnes urbaines a mobilisé un grand nombre de participants.

1. A. Tables rondes

Sur ces 3 journées, une série de tables rondes se sont déroulées dont une première intitulée « saisir l'insaisissable » a permis de revenir sur comment qualifier, distinguer, quantifier les espaces périurbains ? Comment en appréhender la diversité sociologique et les modes de vie ? Des intervenants spécialistes (Alain Faure politiste, Magali Talandier géographe, David Mangin architecte urbaniste, Cynthia Ghorra-Gobin directeur de recherche) ont exposé des approches différentes évoquant les questions de pluralité des trajectoires résidentielles, de reproduction d'un modèle urbain, de mobilité, de réversibilité, de complémentarité, d'homogénéisation des modes de vie, de la dissociation entre les revenus des ménages et la production de richesse. . ..

Une seconde intitulée « campagnes urbaines fracture ou système ? » a donné lieu à un consensus autour d'un rapport systémique entre la ville et la campagne. Enfin, en plénière de clôture, deux nouvelles tables rondes ont été organisées sur les questions des réalités des leviers d'action et de la mobilisation des acteurs.

1. B. Atelier : « Quelle ingénierie pour le périurbain ? »

Cet atelier piloté par les agences de Caen et de Lyon, a traité des besoins spécifiques en savoirs faire, connaissances, expertises nécessaires afin d'accompagner les élus des territoires périurbains dans la réalisation de leurs projets et du rôle des agences d'urbanisme. Cet atelier « métier » a laissé place aux témoignages d'élus des régions de Caen et de Lyon sur leurs besoins en ingénierie territorialisée permanente (pédagogie, sensibilisation, accompagnement, connaissance environnementale …).

1. C. Visite du quartier Gare la Vallée d'Amiens

Initié dans les années 2000, le projet Gare La Vallée vise à restructurer une site d'arrière gare en quartier majeur de l'agglomération amiénoise en permettant l'accueil de nouvelles activités tertiaires, services, commerces et logements sur un site exceptionnel d'une centaine d'hectares situé en centre-ville, à proximité de la vallée de la Somme et de ses hortillonnages.

En présence de Paul Chemetov, l'architecte urbaniste en chef de la ZAC Gare-la-Vallée, cette visite a permis de visualiser les réalisations, et a été l'occasion d'échanger avec la SEM Amiens Aménagement, en charge du projet, sur les relations de la gare à son quartier, la montée en puissance du trafic ferroviaire et le dialogue avec la SNCF, la question des parkings mutualisés, la réhabilitation des logements, et la prise en compte du Plan de Prévention des risques.

Illustrations du projet de la Gare La Vallée d'Amiens. (source: gare-lavallee.com)

2 – Journée « Route Libre »du 17 Novembre sur la Route des Tamarins

Dans le cadre de sa politique de développement durable, dédiée à la promotion des modes de déplacements alternatifs au tout automobile, le Conseil Régional de La Réunion en partenariat avec l'Etat, a organisé la manifestation intitulée « Route Libre », le dimanche 17 novembre 2013 sur la route des Tamarins - portion comprise entre l'échangeur de l'Eperon et celui des Colimaçons. L'objectif était de susciter l'intérêt en faveur des moyens de déplacements « doux » en permettant au public d'évoluer à vélo, en roller, à pied … L'AGORAH a pu profiter de cette manifestation ressemblant plus de 20 000 Réunionnais, pour mieux faire connaitre l'agence et en particulier les services qu'elle peut offrir au grand public. L'ensemble du personnel de l'AGORAH a participé à l'animation de ce stand. Dans ce cadre, plusieurs actions de l'agence ont notamment été mises en valeur sur un stand dédié tout au long de la journée :

- L'application de consultation des risques naturels à la parcelle ;
- La mission d'information sur le SAR ;
- La mission d'estimation de prix du foncier ou de biens immobiliers à l'échelle de la section cadastrale.

Focus sur les modes de transport doux lors de la journée «Route Libre» sur la route des Tamarins.

3 – 2èmes Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN, Bordeaux, 2 et 3 décembre 2013),

L'AGORAH a participé aux 2èmes Assises Nationales des Risques Naturels à Bordeaux, les 2 et 3 décembre 2013.

Cette manifestation d'envergure, qui comprenait assemblées plénières, tables rondes, ateliers participatifs et stands de communication, a permis à l'AGORAH de :

— Rencontrer le réseau d'acteurs national compétent dans le domaine de la gestion des risques naturels, afin de porter à connaissance l'existence de l'Observatoire des Risques Naturels de la Réunion (seul observatoire représentatif de la spécificité des DOM et de la combinaison de six risques naturels majeurs), et plus largement l'exemplarité de La Réunion en matière de prise en compte des risques naturels dans les politiques publiques locales (création d'outils innovants tels que SEAS-OI, engagements significatifs des acteurs décisionnels en matière de développement d'une culture du risque, etc.).

— Prendre connaissance de l'actualité des politiques publiques, dont la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de l'Environnement assure le pilotage ; des évolutions règlementaires sous-jacentes ; de l'amélioration des savoirs et savoirs faire en matière de connaissance de l'aléa et de gestion des risques.

4 – Forum des projets urbains

Seule plate-forme d'informations indépendante permanente sur les principales opérations d'aménagement à l'échelle française et européenne, le Forum des projets urbains offre, depuis 2001, un lieu périodique d'informations et d'échanges de savoir-faire et d'expériences sur le thème de l'aménagement. À disposition des responsables politiques et techniques de projets et acteurs de l'aménagement, le Forum leur permet de mutualiser leurs expériences de conduite de projets.

Il constitue une occasion de rencontrer des partenaires, des concepteurs, des investisseurs, des promoteurs, des commercialisateurs et des prestataires dans une saine émulation entre projets.

Le principe est la présentation d'une soixantaine de projets sur une seule et même journée. 7 salles et des présentations de 30 minutes ou d'une heure en fonction des projets urbains, permettent à chaque participant d'en sélectionner une dizaine selon ses propres thématiques et problématiques. L'AGORAH a participé aux ateliers suivants :

- Les Mureaux (78) : Du Grand Ensemble Au Parc Urbain Durable
- Bâle (Suisse) : Iba Basel 2020, Une Autre Manière De Penser L'aménagement
- ANRU : Les Quartiers En Renouvellement Urbain, Territoires De Croissance : Des Opportunités Foncières Pour Des Investissements D'avenir
- Nouadhibou / Mauritanie : Schéma Directeur Opérationnel Et Plan De Développement Pluriannuel De La Zone Franche De Nouadhibou
- La Defense / Hauts De Seine : Plan Guide Des Espaces Publics A La Defense
- Paris-Saclay / Essonne : Campus Urbain De Paris-Saclay, Le Projet Phare Du Grand Paris En Phase Operationnelle
- Guide Pratique : Le SCOT, Un Projet Strategique Partage Pour L'amenagement Durable D'un Territoire

5 – Réunion des référents communaux « risques naturels », organisée par la DEAL (22 mai 2013)

L'AGORAH a participé le 22 mai 2013 à la journée d'échanges et de débats inter-communes concernant la gestion des risques naturels, des évolutions règlementaires, des retours d'expériences post -saison cyclonique, des études scientifiques en cours, etc. Des intervenants ont été mobilisés pour alimenter les réflexions (acteurs scientifiques et/ou techniques, collectivités, associations, etc.), en fonction de l'actualité locale des problématiques liées aux risques naturels et des travaux en cours. Ce type de réunions, à l'initiative de la Préfecture et la DEAL Réunion, a lieu deux fois par an. L'Observatoire des Risques Naturels a été sollicité en tant qu'intervenant afin de :

— Présenter ses objectifs et missions, ainsi que le fonctionnement de ses instances de gouvernance ;

— Préciser sa fonction d'appui aux collectivités (notamment aux communes) en matière de prise en compte des risques naturels dans leurs politiques publiques d'aménagement et de développement.

6 – Assises nationales du foncier : « La rareté, une légende foncière ? »

6. A. L'évènèment

Quatre lois étaient, en 2013, en cours d'élaboration : Biodiversité, Modernisation de l'agriculture, Urbanisme et Logement, et Acte III de la Décentralisation. Ces projets, qui interviennent dans un contexte de crise économique et environnementale, ne peuvent ignorer la question foncière : l'heure est donc propice aux débats et à la confrontation d'idées. C'est ce qu'a proposé l'ADEF à l'occasion de ses Deuxièmes Assises Nationales du foncier en invitant élus, chercheurs, praticiens et institutions à débattre autour des causes et des conséquences de la rareté foncière.

6. B. Le programme

- Ouverture des Assises par Marc Kaszynski, Président de l'ADEF
- Conférences introductives :
  - La rareté foncière : une idée reçue ? – Par Natacha Aveline, directrice de Recherche – CNRS
  - L'offre foncière : entre pratique et politique – Par Pierre-Louis Soldaini, consultant et ancien Directeur de l'EPF PACA Animatrice : Isabelle Laudier, responsable scientifique de l'Institut CDC pour la Recherche, Caisse des Dépôts
  - « Bousculer les idées reçues » : Laure Lescar, ADEF, Chef du projet Assises Nationales du Foncier 2013
- Atelier 6 : Maîtrise foncière : quelles alternatives à l'acquisition ?
- Débat 1 : Quel avenir pour le périurbain ?
- Visite 2 : Bordeaux Euratlantique, une Opération d'Intérêt National.

7 – Premières Rencontres Nationales de l'Urbanisme Durable (Paris, 13 novembre 2013),

L'AGORAH a participé aux premières rencontres nationales de l'Urbanisme Durable, le 13 novembre 2013 à Paris. Organisés par l'ADEME, des ateliers thématiques ont permis de partager divers retours d'expériences sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), et sur la gestion intégrée stratégique et opérationnelle des territoires (prise en compte des risques naturels, industriels et du changement climatique, optimisation de la consommation énergétique-concept de la « ville décarbonnée », préservation des espaces naturels et du cadre de vie, rénovation urbaine, etc.).

Formation / Visite

1 – Formation École de Ponts : « Les observatoires : repérer et analyser un marché local de l'habitat »

Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) oblige à mettre en place un observatoire de l'habitat. Cet outil opérationnel d'aide à la décision permet l'ajustement des objectifs et moyens d'action, l'évaluation et l'anticipation des politiques locales à développer en matière d'habitat au regard des évolutions des marchés de l'habitat.

1. A. Thématique

Les sujets abordés lors de cette formation ont été :

- Les bases de la compréhension du fonctionnement des marchés du logement,
- Les déterminants de la formation de la demande et de l'offre et les mécanismes de mise en mouvement des marchés du logement,
- La méthodologie de mise en œuvre d'un observatoire, les outils et les sources statistiques d'informations.

1. B. Objectif

Les objectifs de cette formation étaient les suivants :

- Comprendre le fonctionnement des marchés du logement.
- Analyser un marché local de l'habitat afin d'y intervenir efficacement.
- Organiser des systèmes d'observation du marché s'inscrivant dans la durée.

1. C. Finalité

Cette formation correspondait aux besoins inhérents à la création des fiches « Portraits de quartiers ».

2 – Visite de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Ravine Blanche à Saint-Pierre

Le 10 juin 2013, l'AGORAH s'est rendue sur le quartier de Ravine Blanche à Saint-Pierre, accompagnée du responsable du projet ANRU Patrice Marcel, afin de visiter les réalisations du vaste programme de rénovation urbaine engagé depuis 2007. Cette importante opération d'aménagement est la première de ce type menée à La Réunion et financée dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU), un projet ambitieux et une thématique chère aux métiers des agences d'urbanisme.

Cette visite a été l'occasion pour l'agence de voir sur le terrain la transformation profonde du quartier de Ravine Blanche, les réalisations et les chantiers en cours. En effet, de nouveaux programmes de logements et de surfaces commerciales de proximité sont en cours de livraison pour un nouvel accueil de population et une réponse aux besoins.

Les rencontres avec les acteurs du renouvellement urbain et les visites sur site devraient se poursuivre en 2014.

Quartier de Ravine-Blanche, un projet phare de l'ANRU à La Réunion.

3 – Formation POLMAR Terre à la Réunion

L'AGORAH a participé en avril 2013 à la formation POLMAR Terre à la Réunion (avril 2013), organisée par la Préfecture.

Le plan ORSEC trouve son origine dans la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 (et son décret d'application du 13/09/2005), qui a entrainé une large refonte des systèmes de gestion de crise et d'organisation des secours en France, tant en mer qu'à terre. Ce dispositif était en cours de réécriture par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en 2013, occasionnant une session de formation à La Réunion, en matière de lutte contre les pollutions marines (POLMAR).

Il s'agissait durant ces deux jours de formation de faire un focus sur le dispositif spécifique POLMAR Terre, les rôles et responsabilités de l'échelon communal en cas de pollution accidentelle, les outils de préparation à la gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde, formations, exercices de simulation), la protection des sites sensibles, le nettoyage du littoral, l'organisation des chantiers de lutte, la gestion des déchets, et le volet financier. A cela s'est ajoutée une présentation de l'atlas POLMAR Terre de la Réunion sur les sensibilités du littoral aux pollutions marines, en cours d'élaboration à mi 2013.

Au-delà de l'approche multidisciplinaire, cette formation a également permis de faire le point sur le dispositif ORSEC global, qui décline aussi l'organisation des secours, l'alerte et l'information de la population lors d'une catastrophe naturelle intervenant à l'échelle départementale (cyclone, feux de forêt).

Ateliers participatifs

1 – Projet Descartes du TCO

L'AGORAH a été sollicitée afin de participer aux ateliers du projet Descartes du TCO les 25 mars, 5 juin et 9 décembre 2013. Ce projet financé par l'Agence Nationale de Recherche, est mené par le CIRAD consiste en un exercice de prospective qui vise à produire des simulations spatialisées de l'évolution du territoire du TCO autour du phénomène du mitage. Ces ateliers d'échanges débats ont permis d'identifier les impacts du mitage, des mesures de régulation et de co-construire des scénarii. Ils ont été l'occasion également pour l'agence d'échanger sur les dynamiques d'urbanisation et leurs caractéristiques.

2 – Ateliers du PLH de la CASUD

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Local Habitat et après la phase de diagnostic en 2012, la CASUD a organisé début 2013 plusieurs ateliers de travail auxquels a participé l'AGORAH. Ces ateliers avaient pour but d'aborder la définition des orientations et du programme d'actions du PLH. Les sujets évoqués lors des ateliers portés sur l'articulation du PLH avec des démarches de plus grande échelle (notamment le SAR), sur l'enjeu du foncier et de l'aménagement, la production de logements très sociaux et le rôle du parc existant et des perspectives à prendre en compte.

3 – PCET du Conseil Général, atelier habitat social

Le Conseil Général de La Réunion s'est engagé en décembre 2012 dans une démarche d'élaboration de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Le diagnostic Climat Energie a été partagé avec les partenaires dont l'AGORAH lors de la première session d'ateliers thématiques qui s'est tenue en mai 2013. Une seconde session programmée en novembre à laquelle à participer L'AGORAH sur le thème de l'habitat et du social afin de co-construire le programme d'actions du PCET.

Evènementiel des 20 ans de l'agence

Depuis sa création en 1992, l'AGORAH capitalise de nombreuses données lui conférant un statut de partenaire privilégié pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Réunir ces derniers sur le thème des 20 ans de l'AGORAH devait permettre en 2013, de réaffirmer le rôle central de l'agence.

Cependant, en 2013 les priorités de réorganisations internes n'ont pas permis la tenue de cet évènement ; il est prévu de le reporter en septembre 2014, avec un contenu thématique centré sur la trame verte et bleue (TVB).

Le présent rapport d'activité 2013 à été approuvé par le Conseil d'Administration du 20 Février 2014.

©2014 / AGORAH

Directrice de publication : Delphine DE DEA

Conception/Réalisation : David BURGER/AGORAH

Crédits photo : AGORAH, Bruno CARRER, GéoPortail IGN, ADUAM, ADUGA

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

www.agorah.com

AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
7, rue André Lardy - Bât A - La Mare
97438 SAINTE-MARIE
Tél. 0262 213 500 - contact@agorah.com

www.agorah.com